



Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 21 janvier 2019

HOMMAGE	3
VŒU	4
MAIRIE	12
COMMUNICATION	12
AFFAIRES CULTURELLES	14
MÉMOIRE & ANCIENS COMBATTANTS	15
VIE ASSOCIATIVE	16
FAMILLE ET PETITE ENFANCE	17
AFFAIRES SCOLAIRES	17
POLITIQUE DE LA VILLE	18
ESPACES DE PROXIMITÉ	19
LOGEMENT ET URBANISME	19
VOIRIE ET DEPLACEMENTS	20
ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE	22
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	23
ECONOMIE CIRCULAIRE	25
INTEGRATION	26
SPORTS	26
AFFAIRES SOCIALES	27
QUESTIONS ORALES	27
VŒUX	31

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le 31 décembre 2018, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 21 janvier 2019 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, **Maire du 18^e**, Mme AKKARI, M. BADINA SERPETTE, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoint au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, M. BROS, Mme. GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, Mme MEES, Mme. MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELLEM, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. TOUZET, **Conseillers d'arrondissements, ou Conseillers délégués,**

Etaient absents (en partie ou totalement) et avaient donné pouvoir :

M. Cédric DAWNY à Mme Carine ROLLAND

Mme Myriam EL KHOMRI à M. Daniel VAILLANT

Mme Sarah PROUST à M. Eric LEJOINDRE

M. Pascal JULIEN à M. Frédéric BADINA SERPETTE

Mme Douchka MARKOVIC à M. Loïc LOREZINI

M. Poyraz SAHIN à Mme Galla BRIDIER

Mme Sandrine MEES à M. Philippe DURAND

Mme Caroline NEYRON à M. Jean Philippe DAVIAUD

M. Pierre Yves BOURNAZEL à M. Christian HONORE

M. Michal LANGLOIS à Mme Martine DEBONNEUIL

Vœux V18201905

Départ de Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Sandrine MEES, Dominique DEMANGEL

Vœux V18201906

Départ de M. Gérald BRIANT

Désignation du secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous commençons notre séance.

Je vous propose que ce soit M. DURAND qui prenne notre PV. Il n'y a pas de difficultés ? Je vous en remercie.

J'ai reçu les pouvoirs suivants :

- M. DAWNY à Mme ROLLAND ;
- Mme EL KHOMRI à M. VAILLANT ;
- Mme PROUST à M. LEJOINDRE ;
- M. JULIEN à M. BADINA-SERPETTE ;
- Mme MARKOVIC à M. LORENZINI ;
- M. SAHIN à Mme BRIDIER ;
- Mme MEES à M. DURAND.

S'il y avait d'autres pouvoirs, merci de bien vouloir les faire connaître à l'administration.

HOMMAGE

1. **Hommage à M. Claude-André DEBRION, ancien conseiller de Paris, ancien 1^{er} adjoint au Mairie du 18^{ème} arrondissement, de 1983 à 1989**

Eric LEJOINDRE : Avant de commencer, je vais laisser la parole à M. VAILLANT qui souhaitait pouvoir en notre nom à tous, nous dire un mot de la disparition récente d'une personnalité qui a occupé des fonctions importantes, notamment en tant que premier adjoint dans cet Arrondissement.

Daniel VAILLANT : Merci, M. le Maire. Quelques mots.

On aurait pu au dernier Conseil, si on avait su, la disparition de Claude-André DEBRION, rendre hommage à un ancien élu. Hélas, personne n'a été au courant de cette disparition, en tout cas au moment où c'était intervenu. C'est finalement à l'Hôtel de Ville, le Maire est présent, que l'hommage a été rendu à Claude-André DEBRION qui fut conseiller de Paris dans le 15^{ème} arrondissement. Avant de rejoindre notre Arrondissement, il fut le premier adjoint de Roger CHINAUD, mais entre 1968 à 1983-89 et puis, suite aux **inondations xxx[00:02:59]** chère Mme PREMEL.

Je trouvais que c'était un homme actif, affable et je remercie le Maire de me donner la parole pour qu'on laisse une trace de celui qui a été un élu dévoué à la cause du bien public. Je crois que c'était un homme de bien. Alors, je sais que cela a été plus compliqué pour sa famille, ce qui fait que nous n'avons pas su dans les temps les éléments de son décès. En tout cas, s'agissant de Claude-André DEBRION, j'en ai gardé un bon souvenir, quelqu'un de facile d'accès et de très présent. Voilà pourquoi, je remercie le Maire de m'avoir donné la parole pour qu'on puisse lui rendre hommage.

Eric LEJOINDRE : Et je remercie M. VAILLANT d'avoir fait comme toujours avec beaucoup d'élégance et de grâce.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, meilleurs vœux pour cette année 2019 à l'ensemble du Conseil d'arrondissement et à vous, M. le Maire.

Je voudrais me joindre aux propos de M. VAILLANT. C'est vrai que nous avons appris tardivement le décès de Claude-André DEBRION par l'Hôtel de Ville. J'ai pu au dernier moment lui rendre un hommage au Conseil de Paris. Je crois qu'effectivement, au-delà des engagements politiques, M. DEBRION était apprécié parce que c'était un homme attaché à la solidarité dans un arrondissement du 18^{ème} qu'il a servi après le 15^{ème} arrondissement qui est fortement exigeant en la matière et qui a laissé le souvenir d'un homme disponible et actif au service de ses concitoyens. Je l'ai peu connu ; je l'ai rencontré de temps en temps chez Michou parce qu'il venait à la rencontre des anciens et des aînés invités par Michou avant le spectacle et, de manière tout à fait désintéressée, après avoir pris sa retraite politique, il venait toujours saluer les uns et les autres.

Donc, je trouve qu'il est bien que le Conseil d'arrondissement et que M. VAILLANT lui aient rendu ici hommage.

Eric LEJOINDRE : Je pense qu'il était légitime de le faire et je vous en remercie.

J'en viens à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement. Je voulais vous faire la proposition suivante. J'ai eu l'occasion lors de la cérémonie des vœux de dire l'inquiétude qu'est la mienne et la difficulté devant laquelle nous sommes aujourd'hui dans le 18^{ème} liés à la question de l'accueil des réfugiés et de l'apparition des campements.

Vous aurez constaté que deux vœux ont été déposés sur cette question : l'un à l'initiative du groupe du parti communiste, l'autre à l'initiative du groupe DPE qui sont assez différents dans leur texte et philosophie, mais qui reprennent cette inquiétude que nous partageons politiquement.

Si tout le monde était d'accord, je vous proposerais que nous puissions commencer notre Conseil en évoquant cette question et que les deux vœux puissent être présentés, suivis des débats. Il vous a été distribué sur table un nouveau texte qui pourrait – M. BRIANT en dira un mot – je l'espère, nous rassembler sur cette question.

Est-ce que cela vous convient ? M. BRIANT aurait la parole sur son vœu et le texte proposé. Ensuite, le groupe DPE présenterait son propre vœu. Ensuite, on pourrait avoir un débat, les différents groupes s'exprimant sur cette question redevenue malheureusement une question de très grande actualité et nous pourrions ensuite passer au vote.

VŒU

2. V18201904 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe DPE au sujet des migrants

Gérald BRIANT : Plus qu'un vœu, c'est une adresse à l'Etat que nous interpellons une nouvelle fois, mais je pense, avec plus de solennité que d'habitude. Pourquoi ? Parce qu'on discutait au Conseil d'arrondissement sur cette question, celle des migrants sur notre territoire, vous maîtrisez, vous avez l'habitude d'en parler et vous connaissez un peu les fondements et les tenants de cette histoire.

Aujourd'hui revient le phénomène que nous avons constaté, la renaissance de grands campements qui s'élargissent sur tout le territoire. Maintenant, vous avez des campements sous le périphérique des Portes. Vous recevez comme nous en tant qu'élus, j'imagine, des signalements de la population qui ne comprend pas.

On avait pas mal avancé avec, je rappelle, le centre humanitaire de la Chapelle que nous avons, comme promis aux habitants, dit que c'était une opération de dix-huit mois. Les travaux ont commencé comme prévu. Sauf que tout ce que nous avons imaginé, tout ce que la Ville avait mis à disposition n'est pas utilisé. Et on se retrouve dans une situation où le système fait qu'on a de plus en plus de gens qui vivent dans la rue, de migrants en situation, notamment de primo-demandeurs en demande d'asile et qui, au mépris des règles internationales, se retrouvent encore obligés de passer par la case campement pour être pris en charge. En plus, on a une dégradation de prise en charge parce qu'aujourd'hui, on n'a eu depuis le mois de décembre qu'à peine trois opérations.

On est face à un vrai souci, une augmentation certaine. Pourquoi faire un vœu aujourd'hui ? Parce qu'on ne se fait pas comprendre. Le Maire du 18^{ème} a sollicité le Préfet. Le 27 décembre, ce dernier dans sa réponse dit qu'il n'y a de campement, qu'on a évité la constitution de campements. Je crois qu'on est dans un moment où on ne se fait pas comprendre. Soit le Préfet, il vient avec nous pour faire le tour, avec le Maire du 18^{ème} et puis on se donne les moyens de faire, je crois que la Ville a fait beaucoup, elle peut encore faire beaucoup, elle a les moyens pour le faire, elle est à disposition. Mais il faut qu'on arrête ce petit jeu qui, d'abord met les migrants dans une grande souffrance et les habitants qui ne comprennent pas et qui voient une dégradation de leur quartier qui n'est plus possible.

Aujourd'hui, je crois qu'il faut raison garder. Cela aurait du sens si ce vœu tel que réécrit, je partage les modifications, dans l'idée que l'on puisse avancer au plus vite. On connaît en plus, ce n'est pas une intention nouvelle, ce n'est pas quelque chose qui fait irruption, on sait comment faire, on sait quels moyens, quel bouton il faut appuyer. En l'occurrence, on l'a déjà fait. On avait la preuve qu'on pouvait faire disparaître les grands campements dans l'Arrondissement. C'est un appel à l'intelligence commune et notamment à l'Etat et à ses responsabilités dans ce dossier. Il peut être réglé et il doit être réglé et rapidement.

J'en profite pour vous dire qu'il y aura aussi la Nuit de la solidarité le 7 février et que tous ceux qui veulent participer à l'opération de terrain, de comptage, de tout ce qui est la question des sans-abris dans la dimension large, voir où l'on en est concrètement quartier par quartier à l'ensemble du territoire parisien et, bien sûr, dans le 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Voilà un peu l'esprit dans lequel nous voulions faire ce moment solennel de Conseil d'arrondissement pour redire l'inquiétude qui est la nôtre, mais j'ai eu l'occasion de m'exprimer lors de la cérémonie des vœux, donc je ne le referais pas.

Fadila MEHAL : La question du diagnostic est relativement partagée. En tant qu'élus qui soutenons la majorité présidentielle, nous avons été très sollicités et notamment par, d'abord les adhérents de notre mouvement, mais aussi par les riverains qui connaissent des situations extrêmement difficiles, et au-delà, par les migrants eux-mêmes, la détresse à la fois sanitaire, morale, qui nous pousse en effet à une réflexion très approfondie par rapport à notre société dans laquelle nous voulons vivre. Nous pouvons être dans une démarche de solidarité, par rapport à notre pays évidemment, et avec ceux qui viennent d'ailleurs.

En la matière, je vous remercie de la solennité de vos propos, des derniers intervenants, d'avoir en effet un discours avec la hauteur que mérite cette situation.

Nous soutenons le gouvernement, nous soutenons la politique menée en la matière et nous en sommes d'une certaine façon très fiers. Pourquoi ? Parce que jamais – vous pouvez regarder les chiffres de tous les autres gouvernements, je pense au gouvernement SARKOZY, je pense au gouvernement HOLLANDE – jamais un effort aussi considérable n'a été mis pour justement à la fois accélérer les demandes d'asile en termes de temps, mais aussi en termes de moyens financiers, avec un budget qui a augmenté de 30 %. C'est assez

important. Je voudrais qu'on le signale parce que l'Etat fait beaucoup, plus qu'il n'a fait par le passé.

Vous avez dit « des campements massifs ». Vous avez raison, ils sont réapparus ces derniers jours dans le nord de la capitale, d'ailleurs, comme nous le craignons tous, élus confondus de l'Arrondissement. Le recensement fait par les équipes a comptabilisé près de 2 000 personnes, ne serait-ce que 800 autour de la porte de la Chapelle. Nous avons cru, comme vous tous, que ces campements auraient disparu au printemps après l'évacuation des 1 500 personnes du campement du Millénaire.

Les éléments de réponse que nous avons de la préfecture soulignent que l'an dernier, le nombre des demandeurs d'asile a augmenté de 45 % dans notre région Ile-de-France, alors que la moyenne, c'est 20 %. Déjà en soi, c'est une vraie question. Plus de demandeurs d'asile avec une réponse qui ne peut être apportée qu'au niveau européen. Ce n'est pas l'objet du débat ici, mais cette accélération, cette massification de l'immigration a entraîné – on le constate tous les jours – une saturation des centres d'hébergement pour nous. Alors, la préfecture, pour résoudre la crise actuelle, elle pense pouvoir mettre à l'abri, plus de 1 200 nouvelles possibilités d'hébergement. D'ailleurs, ces 1 200 nouvelles places d'hébergement s'ajouteront aux 22 000 places et plus qui composent actuellement le parc d'hébergement d'urgence dédié aux demandeurs d'asile.

L'an dernier, plus de 5 388 personnes ont été mises à l'abri grâce à la fois aux services de l'Etat, mais aussi en lien avec la Ville, évidemment, qui a fait beaucoup. Je rappelle que nous étions très favorables à l'époque aux préaccueils dans la bulle de la Chapelle mise en place et qui avait été une solution, en tout cas transitoire, qui a été très bénéfique pour mettre ces personnes, en l'occurrence aujourd'hui plus que jamais en plein hiver, quand on voit les températures. Mais en même temps, je ne peux pas laisser dire que l'Etat ne fait rien parce qu'il fait déjà beaucoup avec les moyens dont il dispose. Je peux vous assurer que les élus de l'Arrondissement sont tout à fait offensifs pour faire remonter l'acuité de la difficulté. Mais je voudrais qu'à l'occasion de ce débat, globalement puisque nous est donnée la possibilité avec le grand débat national qui ouvre aussi un autre champ d'intervention et de réflexion avec la possibilité de réfléchir à la question migratoire, je vous le dis tout net que parmi ces migrants, il y a évidemment des demandeurs d'asile. Les conventions qui nous lient de façon internationale nous intiment l'ardente nécessité de les accompagner.

Vous le savez comme moi la problématique de cette migration, il y a aussi de l'immigration économique. Sur cette question, mes chers collègues, il faudra à un moment ou un autre sans instrumentaliser, sans clouer au pilori, réfléchir ensemble à une politique d'immigration qui puisse être assumée, être votée, être regardée. Ce n'est pas l'objet du vœu d'aujourd'hui, mais c'est quelque chose qui est devant nous. Moi, j'ai entendu, au moment où il a été question d'évoquer cette thématique, des cris d'orfraie en disant : « Voilà, on va encore parler d'immigration, on va encore mettre l'instrumentalisation. » Je pense qu'en réalité, c'est une question vraiment à la fois démocratique, économique et sociale. Vous avez vu la dernière étude de l'OCDE sur la situation de notre jeunesse, sur les 14-34 ans : 3 millions d'entre eux sont dans des situations d'oisiveté. Parmi elles, 40 % sont issus de l'immigration. Donc, c'est une question qui n'est pas anodine, c'est une question que je ne veux pas que nous politisons. Je souhaiterais, en tout cas pour ma part, qu'elle puisse aussi répondre au formidable défi qui nous attend.

Pour parler de notre vœu, il part de ces constats, il part de la possibilité en effet de ré-interpeller quand c'est encore possible, quand les moyens peuvent encore exister, pour faire mieux puisque c'est la mission régaliennne de l'Etat. En même temps, nous-mêmes, et c'est la proposition que nous faisons dans ce vœu, nous souhaitons que la Mairie puisse organiser un CICA ou une mobilisation pour tous les acteurs sur ces sujets, afin d'établir un juste diagnostic et au-delà une remobilisation parce que j'ai été, comme vous tous,

extrêmement affectée de voir, non pas la démobilisation des acteurs, mais le sentiment de lassitude et le sentiment que c'est parfois le rocher de Sisyphe qu'il faut à chaque fois remettre en haut.

Je voulais vous dire toutes ces paroles très simples, pour vous dire aussi que nous nous sentons coresponsables de la situation, mais nous considérons qu'il ne faut pas jeter l'opprobre aujourd'hui sur un gouvernement qui a mis cette question en priorité, alors qu'il y a des contraintes mondiales en termes de co-développement qui font qu'aujourd'hui, des populations entières et même, je dirais, des pays – je pense à l'Afrique – sont en train de se vider à cause des dictatures, de la détresse, mais aussi de la transition énergétique.

Je vous remercie.

Loïc LORENZINI : Il y aurait beaucoup de choses à dire suite à l'intervention de Mme MEHAL, mais comme elle le disait elle-même, essayer de rester à un niveau de débat à la hauteur des enjeux.

Juste sur le vœu que vous proposez, le groupe DPE, je ne vois pas en quoi organiser un CICA devrait répondre à la détresse matérielle et morale des personnes qu'on peut voir dans notre Arrondissement issues justement de ces parcours migratoires difficiles. C'était une parenthèse.

Pour en revenir sur le vœu proposé par la majorité et présenté par M. BRIANT, les élus écologistes, comme l'ensemble – j'imagine – du Conseil municipal et des personnes qui vous écoutent, déplorent la situation matérielle et morale dans laquelle se trouvent les réfugiés aujourd'hui, dans la France entière, que ce soit dans le 18^{ème} arrondissement, que ce soit à la frontière italienne, que ce soit sur les côtes de la Manche. Ce qui nous intéresse ici, c'était de dire que le centre d'accueil et d'hébergement a constitué une réponse et qu'aujourd'hui, cette réponse n'existe plus. Elle constituait une réponse parce qu'il y avait aussi des opérations de mise à l'abri qui permettaient de créer des vrais parcours d'installation pour ces personnes. Le centre d'hébergement sans mise à l'abri ne devrait pas fonctionner. Aujourd'hui, on a moins de mise à l'abri ; on n'a plus du tout de ce centre d'accueil et d'hébergement.

C'était un centre d'accueil et d'hébergement pour le jour et la nuit et qui permettait aussi d'apporter des réponses avec des associations locales, pas pour occuper, mais en tout cas pour intégrer les personnes qui l'occupaient. Je crois qu'il y a un aveuglement, aujourd'hui, de l'Etat et de l'Europe à ne pas voir la situation en face. La question des réfugiés et des exilés n'est pas nouvelle. Non, Mme MEHAL, vous savez qu'elle ne va pas disparaître de cette façon, la situation ne disparaîtra pas d'elle-même d'ailleurs. Pour nous, c'est un manque de conscience et de responsabilité envers les migrants et les Français en général. Je pense qu'on a vraiment un besoin de dispositifs et notamment dans le 18^{ème}, mais pas ailleurs puisqu'il s'agit de ne pas concentrer l'ensemble des réponses dans notre Arrondissement qui a déjà fait preuve de beaucoup de solidarités, qui continuera de toute façon à le faire, que ce soit au travers de l'action de la Mairie ou de celle des habitants. Il s'agit de construire des dispositifs qui créent de véritables parcours pour ces personnes exilées, des parcours qui soient positifs et qui soient porteurs d'avenir.

Nous soutenons et nous voterons le vœu proposé par la majorité municipale du 18^{ème}.

Christian HONORE : Merci de nous avoir donné l'occasion d'ouvrir ce débat. Je ne vais pas revenir sur ce que nous avons dit avec M. BOURNAZEL au Conseil de Paris lors de la création du centre humanitaire porte de la Chapelle. Les flux migratoires nous sont imposés. Ils nous sont imposés pourquoi ? Parce que les gens fuient la misère et la violence et rien ne pourra les arrêter. On pourra faire tout ce qu'on veut, ils viendront parce que des hommes et

des femmes par centaines, par milliers, préfèrent risquer leur vie plutôt que d'être sûrs de mourir sur leur territoire.

Ce problème est si douloureux parce qu'il concerne des hommes et femmes qui risquent leur vie et qui sont là, sur notre territoire, qui errent. Bien entendu, nous sommes allés porte de la Chapelle, porte de Clignancourt, on voit bien la misère. Je crois que le pire danger, c'est de chercher des responsabilités et de dire : « C'est lui, c'est nous, on a raison, ils ont tort, le gouvernement, etc. » Ce n'est pas cela parce que quelle que soit la couleur politique, ils resteront. Il faut qu'on trouve tous ensemble calmement des solutions de mise à l'abri, d'accueil dans des conditions dignes. En effet, c'est vrai que c'est de la responsabilité de la France, le pays des droits de l'Homme d'accueillir ces gens que l'on voit errer, comme quoi, sous les tentes, sous les périphériques et c'est honteux. Donc, je crois que la première chose, c'est de faire preuve d'humilité, chacun de nous, de ne pas essayer de dire quels sont les responsables parce que les responsables, nous savons, c'est le dérèglement climatique, c'est la violence dans les pays et c'est la misère.

Donc, nous allons voter le vœu, mais j'insiste lourdement parce que cela me rappelle les débats que nous avons dans notre groupe. J'entends encore M. BOURNAZEL dire : « Attention, quelle que soit la couleur politique du prochain gouvernement, il y aura encore des migrants, il y aura encore la misère et il n'y a pas de solution toute faite. » Nous sommes devant un drame humanitaire immense. C'est très difficile. Bien entendu, la France ne peut pas donner d'ordre à l'Europe, mais la solution ne peut pas intervenir au niveau de la France seule, encore moins de Paris. Paris fait ce qu'il peut. Je crois que le gouvernement fait ce qu'il peut aussi. C'est bien que nous faisons des vœux, mais c'est bien aussi que nous prenions conscience qu'au-delà des belles déclarations, il y a des gens dans la misère, qui souffrent et, en effet, en période de froid, qui couchent dehors.

Pierre LISCIA : Juste un petit élément de précision. Si j'ai bien compris, puisque je suis arrivé un peu en retard, le vœu qui était déposé initialement par le groupe PCF a été retiré à la faveur du... ?

Très bien. Dans ce cas-là, je n'ai rien de plus à ajouter que ce qui a été dit précédemment.

Je veux simplement vous dire que je partage le constat qui est fait à la lecture de ce vœu. Sur l'énoncé du titre sur le retour des campements indignes, je voulais simplement rappeler que malheureusement, les migrants n'ont jamais disparu des rues du 18^{ème} et des trottoirs du nord-est de Paris, malgré les distances du centre de premier accueil. Ils n'ont pas été concentrés uniquement aux portes de Paris, mais dans d'autres quartiers également qui ne sont pas les portes de Paris ; je pense notamment à un quartier que vous connaissez bien qui est celui de la rue Philippe de Girard.

Je me réjouis de voir que vous défendez une réponse à l'échelle non pas uniquement parisienne, mais aussi francilienne et puis, j'imagine, nationale. C'est une solution pour laquelle je plaide depuis 2015 déjà et qui avait justifié mon opposition à l'ouverture du centre de premier accueil porte de la Chapelle. Je suis satisfait de voir que nous nous rejoignons enfin sur ce constat-là. Donc, je voterai ce vœu. Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je vais laisser la parole à M. BRIANT pour donner quelques éléments de réponse et de conclusion. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des propos que j'ai entendus. J'en partage beaucoup ; j'ai été plus surpris par d'autres.

Juste rappeler à M. LISCIA que dans la proposition de loi que nous avons proposée aux nouveaux élus en 2017 à l'initiative de la Maire de Paris, notre objectif était bien qu'il y ait un outil de type centre humanitaire qui soit réalisé dans l'ensemble des grandes régions. C'est-

à-dire que cela fait un certain temps qu'on a conscience que Paris à lui tout seul et l'Île-de-France à elle toute seule ne seraient pas la réponse à l'ensemble de ces questionnements.

Vous avez vu que notre texte, il a cherché à s'adresser d'abord à la situation du 18^{ème}. Il n'y a pas un mot sur autre chose que ce qui se passe dans le 18^{ème}. Il y aurait eu beaucoup à dire sur les efforts des uns et des autres sur les politiques... Nous avons voulu nous concentrer sur ce qu'est la situation du 18^{ème} et la nécessité d'y trouver des réponses de grande urgence.

Gérald BRIANT : Juste par rapport au débat sur qui est responsable, parce que j'entends « coresponsables, responsables... ».

D'abord, il y a les migrants, le droit des migrants, c'est l'Etat. C'est l'Etat. Alors, si on propose à nous majorité de nous occuper maintenant, nous sommes disponibles. Nous l'avons été quand nous avons fait à l'époque, d'ailleurs, pour connaître un peu l'histoire, on a un peu forcé la main – on va dire très gentiment – à l'Etat quand c'était sous le gouvernement HOLLANDE. Cela s'est fait. Là, j'entends les mêmes qui parlent de coresponsables. Nous sommes disponibles, mais cela veut dire que par exemple, quand on est disponible, on nous donne au minimum les moyens d'être informés. Quand on découvre qu'il y a un **CESA** qui arrive juste à la boulangerie et qu'on le voit parce qu'il y a le permis de construire qui part tout d'un coup, ce ne sont pas des méthodes. Vous êtes d'accord avec nous, ce ne sont pas des méthodes. Il ne faut pas faire des choses comme cela.

Quand nous, on dit : « On a les moyens ; on a une structure qui existe, on a de quoi héberger 400 personnes sur les petits cabanons qu'on a construits exprès qui étaient démontables, qui sont utilisables du jour au lendemain, la bulle, etc. », on peut s'en servir. On ne dit pas : « On arrête, ça ne sert à rien, etc. ». On convient ensemble d'un constat aujourd'hui ; on mesure le nombre de personnes qui vivent à la rue, les campements qui sont là et on s'accorde sur un diagnostic partagé. Après, on ne se renvoie pas la balle. Dire qu'on est coresponsable, c'est une façon de dire : « Personne n'est responsable ». Donc, je me méfie de cela. On trouve des solutions ; il y en a, on peut le faire, on n'a rien fait d'idéologique en 2016. On a vraiment essayé de créer une file d'attente. C'est ce qu'on a fait. Cela ne peut pas se faire d'ailleurs que si c'est que sur le territoire parisien. A un moment, quand il y a eu le centre humanitaire, on a eu des soucis alors qu'il existait. Pourquoi ? Parce que tout d'un coup, ça s'est fermé à la Grande-Synthe, il y a eu l'incendie. On s'est retrouvé, en France, le seul endroit où on pouvait commencer son parcours de demandeur d'asile. Impossible. On ne va pas tenir. Il faut par grande métropole, ce qui est une réflexion.

Donc, nous sommes disponibles et la Ville donne des moyens. Mais en l'occurrence, il ne faut pas faire l'opération bonneteau. Il y a des moyens ; on peut faire, la Ville, elle peut faire et elle a fait, mais chacun a ses responsabilités et je pense en l'occurrence que celles de l'Etat sont grandes. Nous, nous allons ouvrir grandes nos portes puisqu'on peut le faire. Il faut assumer un peu d'être au pouvoir. Je pense que c'est bien aussi que cela soit dit.

Eric LEJOINDRE : Je vais soumettre aux voix d'abord le texte distribué, qui se substitue au vœu déposé par le groupe des élus communistes. Peut-être donner quelques éléments sur le fond aussi – mais finalement, M. LORENZINI l'a fait – sur le vœu déposé par les élus du groupe DPE pour vous rappeler qu'une réunion du CICA s'est déjà tenue, pas uniquement sur la question des réfugiés, mais plus largement sur l'ensemble de ces questions à la demande des associations.

Je rappelle que le choix que nous avons fait depuis au moins deux mandatures est que, aussi bien pour les conseils de quartier que pour le CICA, ce ne soit pas le Conseil d'arrondissement ou le Maire qui en définisse les contours, mais bien les habitants eux-

mêmes pour ce qui est des conseils de quartier et les associations pour ce qui est du CICA. Donc, si le CICA souhaite se saisir de cette problématique, qu'il ne manquera pas de faire, mais l'ayant déjà fait, je crains qu'il ne le refasse pas. Par ailleurs, nous sommes disponibles, et M. BRIANT les voit régulièrement, pour l'ensemble des associations du 18^{ème} qui le souhaitent pour contribuer à régler le problème. Là encore, les associations sont un des maillons de la chaîne pour régler le problème de l'accueil.

J'ai eu souvent l'occasion de le dire, cette chaîne de l'accueil est composée d'au moins quatre maillons. Quand il y en a un seul qui faiblit, tous les maillons craquent. Ces quatre maillons, c'est d'abord – M. BRIANT l'a rappelé – l'Etat dont c'est la responsabilité juridique parce que l'asile se demande en France et non pas dans une collectivité. Donc, c'est à l'Etat de gérer cette interrogation ; c'est indispensable parce que vous l'avez tous dit, il faut que cela se fasse dans le cadre de la solidarité nationale. Le deuxième chaînon, ce sont les collectivités locales parce que nous sommes un des outils qui pouvons contribuer à l'accueil. Je crois que chacun peut admettre que pour ce qui est de Paris, ce chaînon-là n'a jamais faibli. Il a souvent porté plus encore que ce qui était son juste poids dans la question. Le troisième chaînon, ce sont les associations. Elles peuvent être de grandes associations (France Terre d'Asile, Emmaüs...) des structures avec lesquelles nous travaillons très régulièrement comme elles peuvent être plus petites qui, évidemment, dans le 18^{ème} vont contribuer à la solidarité locale. Elles peuvent être aussi parfois problématiques. Il arrive, notamment dans le 18^{ème}, que nous ne puissions pas travailler avec un certain nombre d'associations qui parfois font plus de mal que de bien. On connaît cette situation. Puis, quatrième chaînon indispensable, ce sont les habitants parce que ce sur quoi nous plaidons depuis le début, c'est pour la double dignité : cette dignité de l'accueil, mais cette dignité aussi des quartiers dans lesquels ces réfugiés ont à être accueillis. Si cette dignité-là n'est pas retrouvée, ce sont les habitants que nous allons perdre. Dans ces circonstances-là, si c'est ce maillon-là qui craque, la situation de notre territoire deviendrait encore plus difficile.

Il a fallu, depuis ces dernières années, faire en sorte que cette chaîne tienne. Je crois que dans le 18^{ème} et à Paris, la collectivité locale a pris sa part. Aujourd'hui, je le dis aussi, il faut que tous les maillons tiennent, notamment celui de l'Etat, c'est lui qui pilote.

Aujourd'hui, s'il y a autant de gens à la rue, c'est parce que depuis des mois, il n'y a plus d'opérations de mise à l'abri. Ce n'est pas faute de suggestions, de demandes ou de propositions de la Ville de Paris ; ce n'est pas parce qu'il manque des bus. Les bus, on les met dès le lendemain ; à la seconde où on nous dit : « Il y a tant de places ». Ce ne sont pas les agents de la direction de la propreté et de l'eau qui manquent à l'appel. Il suffit d'appuyer sur un bouton, on est prêt. Ce ne sont pas les associations qui manquent. Toutes les associations savent où sont les migrants, combien ils sont, combien de places il faut. Ce travail-là, il est fait. Ce qui manque, c'est d'appuyer sur ce bouton qui dit : « Il y a tant de places disponibles cette semaine. Voilà où nous allons faire les opérations de mise à l'abri ». Si nous ne retrouvons pas cet élément-là, alors il continuera à y avoir des campements de rue et, croyez-moi, ils seront dans nos quartiers. Ils ne vont pas se déplacer. Vous ne verrez pas de campements de migrants, de réfugiés ou de qui que ce soit sur le Champ-de-Mars, ils seront dans le quartier parce que nous sommes l'arrière de la Gare du Nord, parce que nous sommes ce point d'entrée et parce que c'est aussi la réalité du fait que les habitants sont sans doute plus résilients et plus solidaires que dans beaucoup d'autres endroits.

Donc, l'appel un peu solennel que nous pouvons faire ensemble, c'est de retrouver cette capacité de mettre à l'abri. Il y a plein d'autres questions qu'on peut évoquer, que nous n'évoquerons pas ici. Ce qui est sûr et certain, c'est qu'il n'y aura pas de politique d'accueil des réfugiés tant qu'il y aura des réfugiés à la rue. Les débats politiques ensuite sur le futur, sur ce qui doit être fait, de ceux qui demandent l'asile, tout cela, c'est un débat politique. Mais là, nous sommes dans une réalité très difficile.

Voilà pourquoi je vous appelle à voter pour le vœu présenté par M. BRIANT. S'il était maintenu, malheureusement, je ne pourrais pas vous appeler à voter pour le vœu du groupe DPE parce qu'on nous demande quelque chose qui n'est pas directement de notre compétence et qui a déjà été mis en œuvre.

Fadila MEHAL : Explication de vote du groupe.

Nous sommes très ennuyés par ce vœu parce que nous partageons l'essentiel de la situation comme décrite. Le point d'achoppement, si je puis dire, c'est qu'on a l'impression que ce vœu part d'une réalité, d'une complète, je dirais, incapacité de l'Etat à faire quelque chose. On l'a reçu à chaud, là, aujourd'hui. J'aurais voulu qu'il y ait un paragraphe qui puisse dire ce que je vous ai dit, qu'il y a une augmentation de 30 % du budget, qu'il y a des places prévues pour 2019 et que finalement, cet effort important doit être augmenté, pourquoi pas. Mais là, on a l'impression que c'est cette indigence, finalement qu'il n'y ait rien qui ait été fait sur le sujet et que du coup, ce vœu, il préconise à l'Etat de faire quelque chose comme si l'Etat n'était pas déjà en mouvement. C'est ce qui me gêne.

Je prends les points sur lesquels nous sommes d'accord. Je voudrais que cela soit mis au procès-verbal : de prendre des mesures à la hauteur de la situation pour assurer sans distinction, nous sommes d'accord, toutes les mesures de mise à l'abri. Oui, le fait de dire qu'il faut poursuivre l'ouverture en Ile-de-France, la Préfecture nous dit qu'il y aura 1 200 ouvertures à l'aune de 2019, après ouverture de nouveaux lieux permettant des mises à l'abri. Oui, c'est bien évident puisqu'elles sont prévues et viendront s'ajouter à ceux qui sont déjà là. Donc, si vous voulez bien changer un peu votre terminologie avec un paragraphe qui mette en avant ce que déjà l'Etat fait, je crois que cela serait à la fois républicain et très démocratique. A cette condition, nous voterions le vœu.

Eric LEJOINDRE : J'entends cette réflexion. D'abord, je veux redire que nous disons aussi ce que nous considérons comme étant positif, notamment l'ouverture des accueils de jour, boulevard du Palais pour les hommes et boulevard Rocade pour les femmes isolées. Cela a permis avec les opérations de mise à l'abri hebdomadaires d'éviter le développement de nouveaux grands campements sur notre territoire. Nous prenons acte d'une certaine évolution de la situation.

S'il fallait commencer à rentrer dans une comparaison, chacun pourrait y trouver un élément positif ou négatif. Mais il faudrait rappeler ce qui a changé depuis deux ans. Je n'ai pas de difficultés à rentrer là-dedans. Je pense qu'on se met collectivement plus en difficulté que de mettre un voile public sur cette question ; une façon pour vous de mesurer et de regarder la différence entre le texte déposé initialement et le texte aujourd'hui proposé qui, à mon sens, est équilibré. Mais si on commence à parler de tout, on ne se mettra plus d'accord sur l'essentiel. Là, il est particulièrement factuel. Il ne pointe pas de responsabilités particulières si ce n'est celles définies par la loi et ils font des demandes mesurées. Je sais que le préfet a pris l'engagement de mettre des moyens supplémentaires ; je sais qu'il y a 10 000 personnes à la rue aujourd'hui dans Paris. Donc, je vois l'effort qui est fait. Je pense que s'il reste des personnes à la rue, elles seront dans le 18^{ème} ou dans le 19^{ème}, vous voyez ce que je veux dire. A la hauteur des besoins, nous sommes, je crois, assez mesurés. On étend la réflexion parce que cela permet à certains de s'y retrouver aussi, sur l'Ile-de-France et sur l'ensemble du pays. On pointe une problématique que nous-mêmes, nous n'avons pas réglée, on l'a dit, sur les lieux de mise à l'abri en journée et puis, par ailleurs, nous demandons, mais là encore, je crois que la réponse du préfet, de ce point de vue-là, elle sera positive, d'allouer des moyens supplémentaires. Je pense que sur ces questions, le préfet serait capable de répondre positivement à un certain nombre de nos revendications. Si on rentre plus dans le détail, le risque, c'est qu'on ne puisse plus se mettre d'accord sur l'essentiel.

Voilà pourquoi je propose que nous ne touchions pas à la rédaction de ce vœu. Je comprends les réticences des uns et des autres, mais il me semble équilibré.

Le vœu déposé par le groupe DPE sur cette question n'est pas adopté.

On en vient à des sujets beaucoup plus légers, mais je pense qu'il était important que ce conseil se saisisse de cette problématique en début de conseil. Le fait que nous l'ayons fait en début de conseil donne du poids aussi à notre interpellation.

MAIRIE

3. 18201901MA – Adoption du compte rendu du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2018

Eric LEJOINDRE : Vous n'avez pas de commentaires ? Je vous en remercie.

COMMUNICATION

4. Présentation des investissements d'intérêt local (IIL) et des investissements localisés (IL)

Carine ROLLAND : Sujet plus léger, mais 10 millions d'euros quand même. La communication que je m'apprête à vous faire concerne la présentation traditionnelle des investissements d'intérêt local dit IIL et des investissements localisés dans notre Arrondissement.

Cet investissement s'est inscrit au budget général de la Ville, raison pour laquelle il s'agit d'une communication et n'appelle pas de vote en Conseil d'arrondissement. Cela vient s'ajouter à ce dont nous parlons régulièrement lorsque nous évoquons l'état spécial de l'Arrondissement. Le montant des investissements est très réduit (quelques centaines de milliers d'euros) ; nous allons vous parler ici de plutôt 10 millions d'euros par an, donc des investissements extrêmement importants pour le 18^{ème}.

Les investissements d'intérêt local d'abord, dont l'affectation est librement décidée par le Maire d'arrondissement, néanmoins en concertation avec les directions de la Ville de Paris et dans la limite de l'enveloppe impartie. Ils sont constitués de deux enveloppes : une dédiée à l'entretien des espaces publics, comprenant les travaux des **jardins** inscrits à l'inventaire de proximité, les bâtiments de proximité, ainsi que la voirie secondaire. La seconde enveloppe est dédiée à l'entretien des équipements de proximité, qu'ils soient culturels, scolaires, de la petite enfance, etc., nous en parlons souvent, comprenant les travaux sur ces équipements.

Le mode de calcul des enveloppes repose sur des critères à la fois techniques liés à la surface, à la capacité d'occupation des équipements concernés, des critères d'usage (quelle densité de population s'y trouve) et de vétusté. A noter et nous y reviendrons qu'une partie des investissements d'intérêt local est consacrée depuis 2014 d'après la volonté de la Maire de Paris au budget participatif et cela a évolué au fil des années puisque depuis le budget participatif 2017, a été mis en place un mécanisme d'abondement, c'est-à-dire que lorsque le maire d'arrondissement décide de consacrer un euro au budget participatif, le budget général de la Ville y consacre un euro supplémentaire.

Ceci étant dit, pour les IIL, l'exécution 2017 a vu la réalisation de plusieurs opérations inscrites au budget prévisionnel 2018, certaines se poursuivent bien sûr en 2019 quand il s'agit d'opérations importantes.

L'enveloppe d'espaces publics s'élève à 1 283 888 € pour 2018 et notamment, ces sommes vont aux travaux de voirie. Mentionnons, par exemple, une opération importante rue de Clignancourt qui était attendue de longue date par les habitants du village Ramey et tous ceux qui y traversent.

Au titre des équipements de proximité, 3 820 000 € vont principalement aux équipements scolaires, aux équipements sportifs. Citons à ce titre les aménagements de la cour Oasis dans l'école maternelle Charles-Hermite inaugurée à la rentrée dans le cadre programme de la Ville résiliente.

En 2019, l'enveloppe pour l'espace public monte à 1 620 000 €. Je mentionne à ce titre qu'une somme de 41 000 € sera allouée à la lutte contre les mésusages de l'espace public en termes d'investissement ou en termes de fonctionnement. Il s'agit là de pose de signalisations, de marquages au sol. On en a eu un exemple cette année avec ce qui a été réalisé sur l'esplanade Nathalie Sarraute très fréquentée par les scooters, qui était évidemment dangereux. Une signalisation a été posée pour interdire les deux-roues.

Pour les équipements de proximité en 2019, le 18^{ème} arrondissement bénéficiera une enveloppe de 3 894 000 € qui vont principalement à la direction des affaires scolaires et à la petite enfance.

Sur chacune de ces enveloppes, le Maire d'arrondissement décide ou non d'allouer un pourcentage plafonné dédié au budget participatif. Pour 2019, le Marie du 18^{ème} arrondissement a décidé de porter le taux mobilisable pour le budget participatif à 10 % sur la part investissement dédiée à l'espace public et 20 % sur la part dédiée aux équipements de proximité, soit un total de plus de 5 701 000 €. C'est une somme conséquente, en légère baisse par rapport à l'année précédente du fait que beaucoup de projets liés au budget participatif concernent l'espace public et notamment des réalisations portées par la direction de la voirie et des déplacements afin de permettre de réaliser le plus possible des projets déjà votés et de libérer la charge portant sur cette direction. Il a été décidé que les projets de cette année ne concerneraient pas la voirie, raison pour laquelle le taux de l'enveloppe dédiée à l'espace public est notamment moins important que l'année précédente.

Pour ce qui est des investissements localisés, il s'agit des investissements dont l'intérêt local est avéré et pouvant de ce fait être rattaché à l'Arrondissement. Ce sont en fait des autorisations de programme, donc d'investissement d'équipements d'envergure dites de type 1 pour les projets nouveaux et qui verront le jour à l'avenir, parfois à moyen terme, soit pour des réparations d'envergure d'équipements de proximité.

En 2018, sur cette enveloppe, au titre des autorisations de programme de type 1, projet nouveau, une enveloppe de 3 900 000 € est allée aux travaux à réaliser à la Goutte-d'Or dans le cadre des projets dits NPNRU (nouveau programme national de rénovation urbain) et pour ce qui est des autorisations de type 2, sur les équipements de proximité, surtout la DJS qui en a bénéficié avec la rénovation des vestiaires au centre sportif Poissonniers, par exemple, aussi très attendu.

Pour 2019, en termes d'équipements nouveaux, je me réjouis de pouvoir citer un équipement qui verra le jour d'ici deux ou trois ans à Chapelle International, un équipement culturel qui sera dédié aux pratiques artistiques amateurs puisqu'il accueillera à la fois une partie des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris, c'est un équipement innovant qui sera mutualisé avec des associations locales. L'autorisation de programme passe en 2019 pour suivre les autorisations de programme de type 2, de nouveau des travaux sur des écoles de manière importante dont le ravalement à l'école élémentaire Torcy, par exemple.

Voilà pour les éléments concernant les investissements d'intérêt local et les investissements localisés que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Eric LEJOINDRE : Il s'agit d'une communication, il n'y avait pas de vote mais il est particulièrement utile que chacun soit informé et j'en remercie Mme ROLLAND.

AFFAIRES CULTURELLES

5. 2019 DAC 9 – Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre-Paris Villette pour le Grand Parquet (18^{ème})

Carine ROLLAND : Il s'agit par cette délibération de proposer de prolonger la convention d'occupation du domaine public dont bénéficie le Théâtre Paris-Villette. Cette équipe gère aussi le Grand Parquet. Le TPV est dans le 19^{ème} ; le Grand Parquet est dans le 18^{ème} situé sur l'esplanade du Maroc.

Le Grand Parquet est géré par cette équipe depuis 2016 et sert à des résidences artistiques, accueille aussi diverses associations et ateliers, notamment avec des scolaires.

Il est proposé à travers la présente délibération de prolonger la convention d'occupation temporaire existante à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.

Eric LEJOINDRE : Merci Mme ROLLAND et merci à l'équipe du TPV du Grand Parquet qui fait, chacun ici le sait, un travail formidable.

Pas de difficultés ?

6. 2019 DAC 611 – Subventions (905 000 €) et conventions avec 30 sociétés

Loïc LORENZINI : Cette subvention vise à accorder notre soutien à 30 établissements cinématographiques indépendants. On appelle ici indépendants des salles définies par leur non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans **au même** groupe de communication qui sont majoritairement replacés à essai. Il concerne treize arrondissements dont le 18^{ème}.

Petit rappel, ces salles indépendantes programment systématiquement des films en version originale et offrent tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières... Ces projections participent au maintien d'une programmation avec cette exigence et de qualité à travers une note cinématographique diversifiée et originale permettant aux Parisiens de découvrir les acteurs moins connus ou des filmographies du monde entier peu diffusées.

Le montant de cette subvention pour l'ensemble de ces **36** établissements est de 905 000 €. Pour le 18^{ème}, cela concerne le Studio 28, un des plus anciens cinémas en exploitation né en février 1928. Il s'agit du seul cinéma classé A du 18^{ème} arrondissement avec le Louxor.

Tous les films projetés en version originale se développent au fur et à mesure des rencontres organisées par les réalisateurs ou des publics, c'était pour le festival Télérama, des hommages y seront rendus ; des anniversaires peuvent être organisés ainsi que de nombreuses expositions dans le hall.

Eric LEJOINDRE : Ce cinéma a un rôle très important dans le quartier.

MÉMOIRE & ANCIENS COMBATTANTS

7. 2019 DAC 461 – Subvention (5 000 €) à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18^{ème} arrondissement de Paris (18^{ème})

Catherine LASSURE : Tout d'abord, je vous présenterais la subvention pour l'association pour la Mémoire des enfants juifs déportés du 18^{ème} arrondissement que tout le monde connaît pour son travail absolument extraordinaire.

Cette association fondée en 2007 a prolongé la transmission de la Mémoire des enfants juifs déportés du 18^{ème} arrondissement durant la Seconde Guerre mondiale.

L'association a commencé à recenser systématiquement, consultant le registre des écoles parisiennes. Je rappelle que dans le 18^{ème} arrondissement, il y a bien avant-guerre plus de 70 écoles primaires, maternelles ou complémentaires fréquentées par plus de 3 000 enfants juifs, des enfants nés en France et à l'étranger dont 700 ne sont jamais revenus des camps d'extermination.

L'AMEJD 18 défend des valeurs humanistes, laïques et républicaines qui font notre démocratie. Elle milite pour la formation à la citoyenneté dans le respect des fonctions politiques, religieuses et philosophiques de chacun en intervenant près des établissements scolaires et auprès des enseignants. Ce travail d'ailleurs qui a été fait en partant du 18^{ème} arrondissement s'est étendu à tous les arrondissements parisiens puisque sont recensés maintenant dans toutes les écoles les enfants juifs qui ont été déportés.

Afin de soutenir les actions, l'association travaille à la promotion de la Journée européenne de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité instaurée en 2002 chaque 27 janvier, anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de lui attribuer en 2019 une subvention de 5 000 €.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés pour soutenir cette formidable association du 18^{ème} ?

8. 2019 DAC 466 – Subventions (4 200 €) à cinq associations d'anciens combattants et comités du Souvenir

Catherine LASSURE : Toujours dans le cadre de la mémoire, il s'agit d'apporter notre soutien à des associations d'anciens combattants et de comités du souvenir localisés dans divers arrondissements.

Pour le 18^{ème}, il s'agit d'une subvention de 900 € à l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre, Union locale de Paris 18^{ème} UFAC. Ces associations ont aussi pour but d'assurer la commémoration et le souvenir des conflits des première et seconde guerres mondiales devant les monuments aux morts de Paris, elles participent aux nombreuses cérémonies de souvenir. Elles ont aussi comme vocation de coordonner les activités des associations d'anciens combattants localisées dans les différents arrondissements.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette subvention de 900 € à l'UFAC 18^{ème}.

VIE ASSOCIATIVE

9. 18201902MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à M. le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Ce mois-ci, quatorze nouvelles associations sont inscrites : six dans le domaine des arts et de la culture, une dans le domaine du sport, deux dans le domaine de la recherche **et la famille**, une dans le domaine de la santé, une dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et l'humanitaire, deux dans vie locale et une dans la défense des droits.

On propose de valider ces inscriptions.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Dans la liste des associations, La Jeune chambre économique de Paris, je voulais souligner son travail, c'est une association de participation à la vie citoyenne que l'on connaît ici parce qu'elle a déjà travaillé avec nous, notamment dans le cadre de la délégation à l'origine pour faire du nettoyage participatif. Si elle a choisi de s'inscrire dans le 18^{ème} arrondissement, c'est aussi parce qu'elle sait pouvoir compter sur le soutien d'une mairie mobilisée qui lui ouvre les voies sur un certain nombre d'actions.

C'était pour saluer leur excellent travail, notamment du président, **Nicolas CREPIN** qui, pour la petite histoire, la présidente nationale était l'une de nos **talents incarnés [00:58:22]** l'année dernière et qui habite le 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ce complément. Pas de difficultés ?

10. 2019 DDCT 4 – Subventions au titre de la vie associative (12 000 €) à deux associations œuvrant dans le 18^{ème} arrondissement de Paris 2/4

Jean-Philippe DAVIAUD : On propose de valider deux subventions pour des associations que nous connaissons bien et que nous soutenons à peu près tous. Il s'agit d'une part de « Les Amis du 18^{ème} du mois » pour 10 000 € et puis « La République de Montmartre » pour 2 000 €.

11. 2019 DDCT 10 – Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de quatre locaux associatifs (265 000 €)

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit de valider des subventions, concrétisation des lignes votées dans le cadre du budget participatif, qui permet la rénovation et l'aménagement de locaux associatifs. Il s'agit de quatre projets sur tout Paris dont deux concernent le 18^{ème}, d'abord « Le Collectif 4C » à la Goutte-d'Or qui ont pu réserver un local rue de la Charbonnière et ce budget participatif va permettre l'aménagement de ce local pour que l'association 4C puisse y mener des actions particulièrement intéressantes pour le quartier.

Autres projets soutenus grâce à cette ligne, c'est le projet de La Sierra Prod cinéma sous le chapiteau qui doit se construire porte de Clignancourt. Je précise d'ailleurs la grande rapidité de cette opération puisque ce projet présenté au dernier budget participatif a été voté assez largement lors du vote du mois de septembre. Dès ce Conseil d'arrondissement du mois de janvier une première enveloppe réservée aux études de la faisabilité et de la concrétisation du projet va être allouée à Sierra Prod.

On vous propose de soutenir ces deux subventions.

Eric LEJOINDRE : Ce sont deux actions particulièrement utiles pour le 18^{ème} et j'en remercie les initiateurs.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

- 12. 2019 DFPE 101 – Subvention (123 016 €) et avenant n° 4 à l'association L'Araignée Gentille (18^{ème}) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18^{ème})**
- 13. 2019 DFPE 136 – Subventions (170 000 €) et conventions avec Réseau Môm'Artré et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9-10-12-13-14-18-20^{ème} arrondissements**
- 14. 2019 DFPE 137 – Mise à disposition d'une emprise dépendant de la crèche 9, rue Affre (18^{ème}) – convention d'occupation du domaine public avec la copropriété voisine**

Violaine TRAJAN : Je vais commencer avec la subvention pour L'Araignée Gentille qui gère une crèche square Ornano et 40 places. Il s'agit d'une subvention de 123 016 € que je vous remercie de valider ; c'est une association qu'on connaît depuis un moment et très active dans le 18^{ème}, qui est présente à nos réunions d'information tous les trois mois à la Mairie.

Je continue avec le Réseau Môm'Artré, une association qui soutient les parents, les enfants dans le quartier Grandes-Carrières. En 2018, elle a soutenu 654 familles, 1 155 parents et 805 enfants.

Je préciserais pour élargir que les enfants ont assemblé des nichoirs pour les oiseaux et recherchent à Môm'Artré l'espoir pour pouvoir les déposer. M. DURAND a été saisi et s'en occupe. C'est un nouveau projet ; en tout cas les habitants et les membres de Môm'Artré en profitent pour en parler. C'est une subvention de 170 000 € pour l'association.

Je termine. Là, il s'agit de mettre à disposition une emprise mitoyenne de la crèche 9, rue Affre. C'est une convention d'occupation du domaine public avec la copropriété voisine et c'est pour rénover le mur mitoyen. C'est pour améliorer cet établissement superbe, rue Affre.

Je vous remercie de voter pour ces trois projets.

Eric LEJOINDRE : S'il n'y a pas de prise de parole, je voulais m'associer aux remerciements de Mme TRAJAN.

AFFAIRES SCOLAIRES

- 15. 2019 DASCO 9 – Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (47 860 €), subventions (74 808 €), subventions (201 207 €)**

Philippe DARRIULAT : Cela va être une délibération très simple ; il s'agit d'un rajout au budget de fonctionnement.

Il est écrit « des collèges parisiens » mais cela concerne pour le 18^{ème} arrondissement le seul collège Utrillo qui, comme vous le savez, est cette année et l'an prochain implanté non pas comme d'habitude à la porte de Clignancourt mais au 113, Championnet, un bâtiment dont nous aurons certainement l'occasion de reparler.

Il s'agit d'une subvention de 1 023 € pour des problèmes d'ajustement vis-à-vis du personnel ouvrier. Je vous propose d'adopter cette délibération.

POLITIQUE DE LA VILLE

16. 2019 DDCT 11 – Subvention (30 000 €) à l’Association Départementale des Pupilles de l’Enseignement Public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire

17. 2019 DDCT 12 – Subventions (932 900 €) à 38 associations en conventions pluriannuelles d’objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens

Maya AKKARI : Une première délibération pour participer à la lutte contre la déscolarisation et la prévention du décrochage scolaire qui est un des axes essentiel de notre action au niveau de la Politique de la Ville.

Je vous demande de délibérer à hauteur de 30 000 € pour l’association la PEP 75 afin de faire fonctionner les lieux d’accueil rue du Pré qui accueille des collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire.

La deuxième délibération, c’est la DDCT 12, portée par le DDCT parce que c’est le plus gros financeur mais élaborée et travaillée avec la DAC, la DAE, la DASCO, la DASES, la DFPE, la DJS et la DPSP. C’est un travail partenarial de longue haleine qui aboutit à l’élaboration de CPO (convention pluriannuelle d’objectifs) pour sept associations.

La Maire de Paris a une politique volontariste pour que les associations travaillent sereinement, pour qu’elles ne perdent pas trop de temps chaque année à faire mille et une demandes auprès de toutes les directions. Nous sommes passés au cours de cette mandature de 14 CPE en tout cas pour la Politique de la Ville à quasi 54 d’ici la fin de l’année. Je souhaite à cette occasion, M. le Maire, remercier le travail en équipe de tous les élus avec les directions et les collaborateurs puisque c’est un travail de longue haleine.

Aujourd’hui, il s’agit de sept associations :

- Accueil, la boîte que vous connaissez bien sur l’accès au droit, le soutien aux réfugiés, le soutien à la scolarité ;
- Adage sur le large travail qu’elle fait au niveau de l’emploi avec cette approche très émouvante d’accueil global, c’est-à-dire par l’aspect culturel, l’aspect de santé, l’aspect de recherche emploi, l’aspect de formation, de garde d’enfants, pour que les femmes puissent participer à la formation ;
- le **Kerek** pour tout le travail qu’il fait ;
- Culture 2+ qu’on connaît tous ;
- le Petit Ney ;
- Ego à la Goutte-d’Or et
- Ma plume est à vous qui fait un très gros travail sur l’accès au droit.

Philippe DARRIULAT : NPPV pour la DDCT 12.

ESPACES DE PROXIMITE

18. 2019 DASES 8 – Subventions (1 267 400 €) et conventions avec quatorze espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d’une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations

Maya AKKARI : Là c’est avec ma casquette centres sociaux que j’interviens. Il s’agit de délibérer pour des subventions pour quatre associations de 18^{ème} labellisées espaces de proximité.

Dans le journal du 18^{ème} de ce mois, il y a une page sur les centres sociaux, les espaces de proximité et les espaces de vie sociale, n’hésitez pas à lire le paragraphe pour voir la différence.

Comme vous savez, il y a dans le 18^{ème} quatre centres sociaux qui ont – entre guillemets – des petits, des bébés, qui sont des espaces de vie sociale financés par la CAF et des espaces de proximité qui sont financés par la DASES. Tous ces espaces travaillent en réseau et ont le même objectif : créer du lien social, venir en aide aux familles, apporter une offre culturelle de loisirs et un soutien en cas de besoin.

Aujourd’hui, il s’agit de délibérer à hauteur de 127 000 € pour Ados ; 90 000 € pour la Compagnie Résonances à la porte Montmartre ; 156 500 € pour Espoir 18 qui a plusieurs antennes et 133 000 € pour Cultures sur Cour.

Eric LEJOINDRE : Je crois qu’il est très utile de développer les différents types de lieux, les centres sociaux mais aussi, comme l’a dit Mme AKKARI, leurs petits frères ou leurs petites sœurs sur des structures plus petites, moins à gérer mais qui sont toutes aussi utiles pour la vie de nos quartiers.

LOGEMENT ET URBANISME

19. 2019 DLH 18 – Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie – Demande de garantie d’emprunt Prêt Transfert de Patrimoine (PTP) auprès de la Ville de Paris (9 813 000 €)

20. 2019 DLH 21 – Convention d’occupation du domaine public et Prêt à usage à durée déterminée au profit de l’Etablissement Public « Campus Condorcet » – Terrains Dubois, 58-72, boulevard Ney 75018 Paris 3/ 4

21. 2019 DU 43 – ZAC Pajol (18^{ème}) – Suppression de la ZAC -Taxe d’aménagement – Convention de clôture – Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST

Michel NEYRENEUF : La première, DLH 18 nous l’avons déjà votée sous le terme de DLH 391-2 mais il y avait une erreur concernant la nature du prêt à souscrire. C’est simplement une délibération technique pour rectifier l’écriture qui n’était pas tout à fait exacte.

La DLH 21 est une délibération assez technique. Il s’agit de faire une convention d’occupation du domaine public gracieux pour l’établissement public « Campus Condorcet » qui a besoin d’avoir quelques 1 000 m² à peu près en tout supplémentaires pendant la période de janvier pour y mettre ses emprises de chantiers.

Enfin, je vous annonce le décès de la ZAC Pajol, c’est la DU 43. On la supprime parce qu’elle est justement maintenant à régler à terme. C’est une opération lancée à l’époque du Sieur Bertrand, avec son co-vassal Daniel ici présent et le chevalier café. Cela a mis du temps mais on est arrivé.

Je tiens à faire remarquer que le résultat **nécessaire** final n'est que de 11 895 000 € et quelques, ce qui est un exploit dans la mesure où l'ensemble des éléments au départ constitutifs de la ZAC, notamment le financement de l'Etat à l'époque de l'Auberge de jeunesse qui avait été confirmé par Léon BERTRAND à l'époque ministre du Tourisme n'a pas ensuite été confirmé et finalement, cet avis qui a dû rajouter ce point important de la construction de L'Auberge de jeunesse.

Eric LEJOINDRE : Les résultats étaient à la hauteur des attentes puisqu'il y a toujours du travail à faire. Mais si on se replace au moment où je suis arrivé dans ce quartier, donc avant l'existence de cette ZAC et qu'on voit les conditions de vie des habitants maintenant, on peut se dire que tout cela ne sert pas à rien et ce qui est vrai pour la ZAC Pajol est vrai pour l'ensemble des projets qu'on mène maintenant à Chapelle Charbon, à Chapelle International, sur les terrains Hébert partout où la ville se refait.

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

22. 2019 DAF 5 – Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles

Gilles MENEDE : Je vais vous présenter la délibération qui concerne le contrat de concession aux services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles.

La situation actuelle, c'est que nous avons aujourd'hui 550 colonnes et 700 mâts porte-affiches qui sont harmonieusement répartis sur l'ensemble du territoire parisien. Cette exploitation, cet entretien est aujourd'hui confié à la société **Gis et Deco**, le propriétaire, dans le cadre d'un contrat qui remonte à 2005 et qui était d'une durée de douze ans. Sur cette durée de douze ans, un avenant de 18 mois, et à échéance le 26 avril 2019 et ce contrat prévoit le versement à la Ville de Paris d'une redevance minimale garantie annuelle d'un montant de 9 millions d'euros, complétée par un taux de redevance variable annuel ainsi sur la totalité du chiffre d'affaires hors taxe, net réalisé.

Entre 2006 et 2017, la totalité de la redevance perçue par la Ville sur cette même période s'élève à 115 millions d'euros environ. Ce qui fait une moyenne annuelle de 9 600 000 €.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler ce contrat.

Les objectifs de la Ville sont de continuer à déployer sur Paris des mobiliers de qualité tant au niveau de la richesse que l'esthétisme ; de veiller à une interaction harmonieuse des mobiliers dans les différents environnements urbains et architecture de Paris ; d'optimiser la qualité technique des mobiliers, les délais d'intervention, minimiser les impacts sur l'environnement et en particulier la dynamique innovante poursuivie par la Ville de Paris dans toutes les actions culturelles en faveur des Parisiens.

Je passerais brièvement sur les principales dispositions du contrat parce qu'elles sont très nombreuses quand on les lit mais c'est le même nombre de mobiliers, **xxx** qui sont en état et en place par **xxx[01:13:37]** déposés par le futur concessionnaires, **xxx** nouveaux, etc. Il y a une quinzaine environ d'expositions qui précisent les attentes de la Ville de Paris en la matière.

Sur la base de ces attentes, le règlement de consultation détaillait trois critères : critère n° 1, qualité esthétique et technique des mobiliers proposés ; critère n° 2, critère financier et critère n° 3, sur la qualité des prestations d'exploitation et environnementales.

Une procédure a été lancée en mai 2018. Un avis de concession a été publié à différents niveaux : aux JO de l'Union européenne, au bulletin officiel des marchés publics et même dans la revue mensuelle stratégique 2019.

Deux dossiers ont été finalement déposés par Philippe VECCHIO, publicité de la société Prismaflex International en groupement de compétences et xxx[01:14:29]. La procédure s'est poursuivie ensuite par l'analyse complète des couvertures de deux candidats. Comme elles garantissaient l'adéquation avec les attentes de la Ville de Paris, elles ont pu participer à l'analyse des offres et à la négociation.

Ce qui s'est fait en xxx et sur les résultats de cette négociation étaient les suivants selon les critères c'est-à-dire sur le premier, je rappelle la qualité esthétique et de la technique des mobiliers proposés pour la commission dédiée, l'offre des deux candidats était jugée très satisfaisante même une possibilité d'évolutivité pour de nouveaux usages ou nouveaux procédés d'affichage pour rester toutefois plus limité dans l'offre finale du candidat xxx.

S'agissant du critère financier, il y avait un net avantage pour le Gis et Deco puisque l'offre de redevance était nettement supérieure à 9 millions d'euros contre 6 700 000 € pour son concurrent et selon le troisième critère, pour la qualité des gestions des biens immobiliers, l'offre des deux candidate est jugée très satisfaisante et en cohérence avec le critère de la xxx[01:15:31].

Du coup, après analyse de ces différentes offres, sur la base des trois critères, l'offre du candidat Gis et Deco a été la mieux classée. Aussi, après cette présentation succincte, je vous demande à autoriser à la Maire de Paris à signer le contrat de concession relative à la fourniture, la pose, l'entretien et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant uniquement des annonces culturelles.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation précise.

Laurent QUEINNEC : Il s'agit donc ici de reconduire un marché qui va se terminer en avril prochain et cette mise en place va se faire entre le mois de juillet et la fin de l'année, ce qui explique un petit décalage.

Ce décalage, M. MENEDE avait oublié de signaler sa cause qui est une maladresse administrative de la Mairie qui n'avait pas vu qu'on ne pouvait pas cumuler redevance et taxe sur la publicité. Bref, ce décalage que vous ne mentionnez pas va coûter la somme évaluée à environ 3-4 millions d'euros à la Ville de Paris. Nous ne remettons pas en cause le marché tel que vous nous l'avez exposé mais pour cette raison, nous allons nous abstenir.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Nous voterons cette délibération. Actuellement, quand il s'agit de parler publicité sur l'espace public, on est plus vigilant et plus retors. On sait pourquoi M. QUEINNEC en a parlé.

Il se trouve que dans ce cas précis, il s'agit également d'accès à la culture, de renouveler le mobilier et de faire en sorte que les Parisiens puissent toujours accéder à la culture plus facilement. On reproche assez souvent de ne pas suffisamment communiquer. Donc, on juge que c'est important de voter cette délibération.

On a quand même un petit souci avec le mobilier en lui-même et notamment les équipements numériques qui permettront à terme de récupérer un certain nombre de données, c'est ce qui choque aussi sur l'autre contrat, mais cela ne remet pas en cause cette délibération.

Danièle PREMEL : Nous voterons aussi favorablement mais pour deux raisons. La première est la prise en compte esthétique que nous avons soulevée, c'est-à-dire de rester aussi dans l'esprit historique de **Maurice**.

La deuxième parce que, aussi bien l'appel d'offre que la réponse a tenu compte d'un élément qui nous semblait important, c'est de faire des tarifs moindres pour les petites compagnies, les petites structures culturelles de façon à ce qu'elles puissent continuer aussi à être diffusées.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

23. 2019 DEVE 7 – Subvention (13 500 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

Philippe DURAND : La première délibération concerne la subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France.

Pour que les oiseaux vivent, il faut des espaces naturels parce que cela permet de varier, pour de nouvelles espèces animales de vivre et de se reproduire. Sur Paris, il a été recensé 1 300 espèces animales et parmi ces espèces figurent des oiseaux.

Je profite de l'occasion pour signaler que dans le 18^{ème} du mois, **Jacques NIBAUT**, jardinier-conférencier présente chaque mois une espèce de volatile et les photos sont réalisées par Jean-Claude **NDIAYE** qui habite le 18^{ème} aussi.

Autre information, le cimetière Montmartre possède neuf nichoirs pour des maisons **charbonnières**. Pour ceux et celles que cela intéresse, je peux leur fournir le plan d'implantation de ces nichoirs.

Depuis une quinzaine d'années, la Politique de la Ville de Paris en la matière et en matière de ville, du fait des zéro pesticide, du développement des espaces verts et de jardins partagés, a fait que la majorité des jardins ont reçu le label Ecojardin, c'est ce qui a attiré l'attention de la Ligue de protection des oiseaux qui souhaite promouvoir, accompagner et amplifier ce mouvement et sa dynamique en intégrant 25 espaces verts et deux cimetières au réseau des refuges Ligue de protection des oiseaux.

Le réseau national possède 23 000 sites labellisés qui bénéficient d'une large connaissance du public. Quand un endroit est redevenu refuge LPO, il bénéficie d'un suivi par la ligue, produit des informations sur la situation faunistique et floristique et, dans un second temps, il permet d'adresser un bilan des améliorations constatées.

Sur Paris, 27 sites sont concernés dont trois dans le 18^{ème} : le Jardin sauvage à Saint-Vincent ; le terrain 28, rue Gabriel où il y a des ruches gérées par **ADBM 18** et le cimetière Saint-Vincent.

Le soutien de la Ville pour cette labellisation rentre au cadre de la conclusion d'une convention pluriannuelle d'une durée de trois ans et qui attribue à la Ligue de protection des oiseaux une subvention annuelle de 13 500 €.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Carine ROLLAND : La délibération appelle beaucoup d'efforts pour la nature en ville. Il est toujours important de le souligner.

24. 2019 DEVE 23 – Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé du Trèfle d'Eole (18^{ème})

Philippe DURAND : C'est une autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé du Trèfle d'Eole qui se situe dans le jardin du même nom.

Depuis 2003 dans le cadre du programme Main verte, la Ville a aménagé des jardins partagés et encourage des initiatives pour en créer de nouveaux. Ainsi, dans la première phase d'une structure au Chapelle Charbon, deux espaces pour des jardins partagés sont prévus pour une surface de 615 m².

Pour rappel, la charte Main verte consiste en une gestion écologique avec interdiction des pesticides, des produits phytosanitaires et autres engrais chimiques et en termes d'animation, de l'accueil du public au minimum deux demi-journées par semaine dont une le weekend et un accès libre permanent pour le jardin partagé qui se trouve dans les espaces verts municipaux. Ce qui est le cas pour Trèfle d'Eole qui, depuis 2008, gère et anime une parcelle végétale de 504 m².

La convention avec l'association a été renouvelée en juillet 2015. Les conventions ont une durée de six ans.

Afin de maintenir la dynamique développée par le Trèfle d'Eole, pour préserver ce lieu, une concertation a eu lieu avec l'association la DPSP, l'agence d'écologie urbaine qui est responsable de la charte Main verte ; le service d'exploitation du jardin, Charles MOUNIER, chargé de missions Nature en Ville à la Mairie du 18^{ème} et moi-même. Il en est ressorti le besoin d'engager le réaménagement de différents éléments du jardin, notamment la pose d'une clôture, le remplacement du portillon, l'aménagement de jardinières conifères, l'implantation de plantes grimpantes et d'arbustes. Le coût de ces travaux est estimé à 37 000 € TTC.

Cette dépense sera imputée aux jardins partagés de la direction des espaces verts et de l'environnement sur le budget d'investissement de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Carine ROLLAND : Merci. Illustration de ce dont nous parlons tout à l'heure sur les investissements d'intérêt local.

Nous passons au commerce et développement économique, Mme GABELOTAUD, avec la création d'un espace de convivialité sur un lieu qui va connaître bien des transformations cette année, je parle de la promenade urbaine de Barbès Stalingrad.

COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

25. 2019 DAE 24 – Création d'un espace de convivialité dans le marché découvert alimentaire Barbès (18^{ème}) – avenant à la convention de délégation de service public

Afaf GABELOTAUD : Effectivement, il s'agit d'une partie de ces temps de réflexion pour la promenade urbaine et qui a amené un certain nombre de propositions et parmi elles, la réflexion d'un espace de convivialité pour animer et donner un peu plus d'attractivité au marché Barbès.

Nous avons eu sur proposition, après de longues discussions avec le 10^{ème}, le 18^{ème} ainsi que les associations et des riverains un certain nombre d'idées. Nous avons eu des concertations avec des commerçants du marché Barbès et nous avons abouti à cette proposition qui doit passer par un avenant à la délégation de service public puisqu'il s'agira pour le délégataire actuel en place jusqu'en janvier 2020 de prendre en charge cette expérimentation et de la mener à bien afin de pouvoir la pérenniser sous une forme ou sous une autre, soit via la délégation de service public, soit par l'appel à projets.

Aujourd'hui, cet avenant va permettre au délégataire d'étendre le périmètre du marché à cette expérimentation. Information technique, il s'agira d'un emplacement qui sera à l'extrémité est du marché, donc à la fin de ce marché de Chapelle, de ce côté où il y a actuellement les volants. Sur ce périmètre, il s'agira, en forme de fer à cheval, de mettre quatre à cinq commerçants, le délégataire est en train d'étudier pour nous soumettre des propositions qu'on doit valider. Il s'agira certainement d'un traiteur, d'un camion à pizza, d'un petit food trade avec un traiteur, d'un bar à jus, d'un stand associatif ou un store qui permettra un certain nombre de pédagogie sur la nutrition, enfin les idées sont possibles, thé, café, viennoiserie. A l'intérieur de ce fer à cheval, une table d'hôtes permettra aux uns et aux autres de pouvoir s'attabler, s'asseoir sur une seule et même table.

Cela aura un petit coût sur la délégation de service public actuel puisque ces aménagements seront pris en charge par la Ville, donc le délégataire actuel représentera à peu près un manque à gagner sur la redevance de 30 000 € pour pouvoir mettre en place et assurer ce service jusqu'à la fin de la délégation en janvier 2020. Cela nous permettra cette création au tout début de la promenade urbaine à travers ce projet.

Catherine BELEM : Avec ce projet que nous portons depuis longtemps, nous nous réjouissons de l'avancement et la création de cet espace convivial qui se trouvera sur la promenade du marché Barbès.

Cet espace convivial permettra aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou tout simplement aux habitants, de se poser et d'échanger pour un moment de convivialité.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. La concrétisation d'un beau projet.

26. 2019 DAE 25 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10 234 €) – Signature des conventions afférentes aux indemnités

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'indemnisation exceptionnelle aux kiosquiers qui ont dû endurer, pendant la période de renouvellement de leur matériel, des poses et déposes ayant obligé ces kiosquiers à fermer et à être contraints de ne pas avoir de rénovation pendant cette période de poses et de déposes.

Ces indemnités sont calculées à partir du chiffre d'affaires déclaratif des kiosquiers. Cela concerne un kiosque sur 2018-2019 en ce qui nous concerne 46, boulevard Barbès pour un montant de 659 €.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup et merci à nos kiosquiers, vous savez qu'on y tient beaucoup. Pas de difficultés ?

27. 2019 DAE 51 – Marchés découverts alimentaires – évolution des droits de place applicables aux commerçants

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les commerçants des marchés puisqu'il s'agit de diminuer l'évolution de la redevance des commerçants puisqu'il y avait une évolution votée il y a quelques années, de 5 % par an, notamment puisque les tarifs étaient très bas, donc pour un peu rééquilibrer ces droits de place relativement bas, prélever des droits de place à peu près corrects par rapport au chiffre d'affaires qu'ils font, par rapport aux investissements qu'on fait, etc. Ces évolutions étaient de 2,5 % par an pour les abonnés, 5 % pour les volants.

Nous avons décidé de faire cette évolution et de l'amener à 1,5 % pour les deux catégories de commerçants abonnés et volants et ce à partir du 4 janvier 2020, donc à la nouvelle délégation de service public qui sera définitive au 4 janvier 2020.

Christian HONORE : Nous allons voter contre puisque Mme GABELOTAUD l'a dit, il s'agit d'une augmentation. Je crois que dans la situation actuelle, même si on juge que c'est faible, je ne vois pas pourquoi nous aurions augmentation. On ne voit pas pourquoi on va augmenter le commerçant, pourquoi leur créer une difficulté là où ce n'est pas besoin.

Donc, nous ne voterons pas cette délibération.

Afaf GABELOTAUD : Je tiens à préciser les choses, c'est une augmentation qui a eu lieu depuis plusieurs années, à une valeur de 2,5 % pour les abonnés et 5 % pour les non-abonnés, qui avait été discutée avec les commerçants même, les syndicats des xxx marché de France. C'est tout à fait transparent ; il n'y a pas eu de dialogue difficile avec les commerçants, qui l'ont effectivement constaté, puisque ces prix étaient très faibles. Pour éviter des xxx [01:31:43] de presse que j'ai montrés rapidement, on a décidé de ces augmentations progressives qui leur convenaient. Aujourd'hui, on va bien dans une baisse justement de ces augmentations. Nous passons de 2,5 à 1,5 et de 5 % pour les non-abonnés à 1,5.

On va plutôt sur le mieux, sur quelque chose qu'on a négocié avec les commerçants et les syndicats y afférents.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces utiles précisions.

ECONOMIE CIRCULAIRE

28. 2019 DAE 9 – Budget participatif – Subvention (109 000 €) et convention avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France pour l'ouverture d'une ressourcerie et d'un atelier vélo dans le 18^{ème}

Frédéric BADINA-SERPETTE : Une nouvelle délibération, une subvention de 109 000 € au profit du projet que nous portons de réouverture d'une ressourcerie qui est cette fois-ci adossée à un atelier de vélo solidaire et un café solidaire. Le projet ouvrira si tout va bien début septembre au 4bis, rue d'Oran, dans un local qui appartient à un bailleur de la Ville que connaît Mme PREMEL, puisque c'est chez Elogie-Siemp. Nous avons le plaisir d'accueillir cette future ressourcerie.

Il s'agit ici de voter une subvention d'investissement pour les travaux, puisqu'il faut maintenant démarrer assez rapidement pour que nous puissions ouvrir en septembre. J'en profite pour vous donner une petite information qui n'était pas encore officielle, le nom de code de la ressourcerie, c'est POULPL, Projet ouvert utile locale pour l'environnement. Il y

aura un autre projet global pour l'ensemble du dispositif, mais on sait aujourd'hui que la ressourcerie en elle-même qui xxx[01:33:30] s'appellera le POULPL.

INTEGRATION

29. 2019 DDCT 13 – Subvention (159 500 €) à douze associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits et l'apprentissage du français

30. 2019 DDCT 16 – Subventions (90 000 €) à trois associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées

Nadine MEZENCE : La première délibération concerne des subventions attribuées à douze associations au titre de l'intégration, visant l'accès aux droits et l'apprentissage du français.

Dans le 18^{ème}, c'est l'association Atouts Cours, qui accompagne l'intégration des migrants par l'apprentissage de la langue et de la culture française. Dans le 18^{ème} arrondissement, elles proposent aussi des ateliers d'accompagnement d'insertion professionnelle pour une durée totale de xxx[01:34:24], pour la première subvention.

Pour la deuxième subvention, il est proposé des subventions concernant trois associations à destination des personnes âgées immigrées dans le 18^{ème} arrondissement, c'est l'association Ayyem Zamen que nous connaissons bien, qui agit à travers le café social Dejean en direction des seniors et des personnes en difficulté migrantes et très jeunes. L'association les accompagne dans leur démarche liée à la retraite, à la protection sociale et d'autres démarches administratives. Elle leur propose aussi des animations culturelles pour lutter contre l'isolement.

SPORTS

31. 2019 DJS 94 – Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux

Evelyne DAMS : Le règlement des équipements sportifs municipaux a été révisé et a fait l'objet d'une refonte, puisque les textes initiaux dataient des années 80. Donc, il s'agissait de les actualiser, de préciser les fonctionnements et aussi de donner des éléments sur l'état d'esprit des espaces, du vécu des espaces et notamment le vivre ensemble.

Peu de choses, sinon que le travail a été mené avec le cabinet de Jean-François MARTINS et les mairies d'arrondissement et fait l'objet d'un travail étroit avec la direction des affaires juridiques.

Je vous propose tout simplement de valider.

32. 2019 DJS 95 – Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux

Evelyne DAMS : Les clubs-houses sont des espaces mis en place progressivement dans les équipements sportifs, de manière à offrir des espaces de vie, de convivialité et de réunions de travail.

Le tarif mis au point est très symbolique, puisqu'il s'agit de 0,50 € par heure de location, sachant qu'il y a des conditions spéciales dans le cadre d'une pratique caritative.

Je vous propose de délibérer favorablement.

AFFAIRES SOCIALES

33. 2019 DASES 26 – Subvention (1 391 608 €), convention avec le CASP pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2019 et subvention (131 000 €) au titre du solde de l'année 2018

Gérald BRIANT : La première subvention concerne une convention avec le CASP pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2019, une subvention de 131 000 €, au titre du solde de l'année 2018.

Eric LEJOINDRE : Merci au CASP qui, même si la situation n'est pas réglée, a quand même largement amélioré les choses à la Goutte-d'Or sur la question des jeunes mineurs isolés.

34. 2019 DASES 32 – 11 Subventions (264 000 €) à dix associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris – Avenants

Gérald BRIANT : Il y a 10 subventions, 10 associations, je suis désolé de ne pas mentionner les noms. Je propose de la voter.

Eric LEJOINDRE : De toute façon, si vous recevez des autorisations pour l'aide alimentaire, c'est forcément une bonne chose.

Nous en avons fini avec les délibérations de ce Conseil d'arrondissement.

QUESTIONS ORALES

35. Q18201901 – Question orale posée par les élu(e)s du groupe DPE au sujet de la prostitution dans le 18^{ème}

Félix BEPPO : Nous sommes fortement interpellés sur les questions de prostitution, malheureusement que nous connaissons bien dans le 18^{ème} arrondissement, dans certains quartiers, comme le Château Rouge, la porte de la Chapelle, boulevard Ney ou l'avenue Clichy. Il semblerait que cette prostitution s'installe maintenant dans des endroits où nous n'avions pas l'habitude de la voir, en particulier autour des Abbesses et du Marx-Dormoy.

Je voulais simplement poser cette question, c'est de nous faire un petit point sur les opérations menées pour lutter contre ce fléau. Je vous en remercie.

Nadine MEZENCE : Merci de nous avoir posé cette question.

Si la prostitution est un sujet qui relève exclusivement des compétences budgétaires de la préfecture de police notamment, la Mairie du 18^{ème} reste néanmoins mobilisée et active sur le sujet dans le domaine relevant de ses compétences. On a une action continue des services de police et du Parquet en lien étroit avec la Mairie du 18^{ème}.

Quelques chiffres : en 2018, le Parquet a eu des belles affaires avec de lourdes peines sur la traite d'êtres humains. La police a eu 14 affaires dont 9 pour prostitution sur la voie publique et 5 pour des appartements prostitutionnels. Dans le 18^{ème}, le commissariat a fait 148 infractions pour l'achat d'actes sexuels, dont 89 dans la ZSP. Dans la zone de sécurité prioritaire, on observe une baisse de la prostitution sur voie publique et une augmentation très forte de la prostitution discrète en appartement, racolage encore sur voie publique. Le délégué police population du commissariat du 18^{ème} fait un gros travail de remontée des signalements sur des appartements ou des adresses vers de la **BFP [01:41:05]**. La Mairie du

18^{ème} s'associe très étroitement à ce travail, en faisant remonter tous les signalements d'adresses problématiques.

Un des axes de travail du commissariat se fait contre des propriétaires d'appartements. Le commissariat convoque systématiquement le propriétaire lors d'un signalement d'un appartement prostitutionnel. La procédure peut même aller jusqu'à la saisie du bien.

Enfin, tous les six mois, la Préfecture réunit un groupement local de traitement de la délinquance sur la question de la prostitution, auquel la Ville de Paris et la Mairie du 18^{ème} sont associées.

Deuxièmement, cette réponse sécuritaire doit obligatoirement accompagner de mesures pour aider les femmes victimes de prostitution. La Ville de Paris soutient de nombreuses associations qui mènent des actions en direction des femmes prostituées, telles que l'hébergement d'urgence et plus largement la mise à l'abri des personnes prostituées, aide et accompagnement des personnes en situation de prostitution. Une action de sensibilisation et de prévention en direction des jeunes, des personnels de la Ville et du Département confrontés à la prostitution dans leur activité professionnelle.

La Ville s'est appuyée sur d'étroits partenariats avec les associations spécialisées œuvrant en direction des personnes prostituées, dans les domaines sanitaires, sociales ou juridiques, ainsi que sur la sortie de la prostitution par l'insertion professionnelle, telles que les Amis du bus des femmes, l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid et les Captifs de la libération.

En novembre dernier, la Mairie du 18^{ème} a organisé des rencontres-débats dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, en partenariat avec les Amis du bus des femmes, qui a fait intervenir d'anciennes prostituées nigériennes, qui ont témoigné aux habitants de leurs conditions de vie quand elles étaient prostituées.

Enfin, nous menons un travail en lien entre le réseau Violences faites aux femmes du 18^{ème} et la mission métropolitaine de la prévention des conduites à risque et l'association Charonne sur le michetonnage.

Donc, soyez assurés de notre mobilisation au quotidien sur cette question et de notre travail étroit avec les services de police et du Parquet.

Félix BEPPO : Merci pour ces précisions. J'ai entendu dans la réponse de Mme MEZENEC le sentiment qu'effectivement, les choses changent, que ce n'est plus sur l'espace public, il y en a de moins en moins sur l'espace public, mais cela se fait dans les cages d'escalier. On s'aperçoit qu'il y a ces pans sur lesquels il est difficile pour les forces de police d'intervenir. En tout cas, merci de la réponse.

Eric LEJOINDRE : C'est un sujet compliqué, important, parce qu'il a des conséquences à la fois sur la vie d'un certain nombre de femmes victimes pour beaucoup de traite et de toute façon victimes de cette réalité qu'est la prostitution. L'équilibre de la loi est ce qu'il est aujourd'hui, il a changé, est-ce qu'il est abouti définitivement, je ne suis pas sûr en ce qui me concerne directement. En tout état cause, on essaie de travailler sur les deux champs sur lesquels nous pouvons travailler.

36. Q18201902 – Question orale posée par Pierre LISCIA concernant les conditions de circulation piétonne et de vie quotidienne aux abords de la place de la Chapelle et du square de Marillac

Pierre LISCIA : Nous connaissons tous la situation de la place de la Chapelle et les conditions de vie des riverains, les conditions de circulation des piétons ainsi que celles des usagers du métro.

Depuis plusieurs années, l'espace public est cannibalisé par les vendeurs à la sauvette et par les trafiquants en tout genre et les violences y sont quotidiennes ou quasi-quotidiennes. Le climat d'insécurité est tel que beaucoup d'habitants ont adopté des stratégies d'évitement. Je pense notamment aux personnes qui se sentent les plus vulnérables, à savoir les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les familles, les enfants, les femmes, et notamment les femmes enceintes. Je dis cela parce que cette semaine, j'ai été interpellé par une femme enceinte qui m'a confié son inquiétude quant à la dégradation de la situation. Il était difficile d'imaginer que la situation soit pire. Or, avec les travaux d'aménagement du square Louise de Marillac et de la station de métro, la situation est devenue insupportable, du moins plus insupportable qu'elle ne l'était. Les facteurs de nuisance, les éléments perturbateurs sont tout aussi nombreux, mais l'espace public disponible quant à lui a été considérablement réduit.

Ma question est double : comment les travaux ont-ils pu démarrer sans qu'il n'y ait eu anticipation sérieuse des conséquences que je viens d'évoquer, qui étaient pourtant prévisibles ? Que comptez-vous faire, M. le Maire, pour redonner aux riverains de la place de la Chapelle la tranquillité à laquelle ils aspirent, à la fois le temps des travaux et évidemment après les travaux ?

Merci beaucoup.

Gilles MENEDE : Merci M. LISCIA, je suis heureux que vous posiez cette question orale sur les abords place de la Chapelle et du square Louise de Marillac. Cela me donnera l'occasion de donner quelques éléments sur les travaux en cours, parce que nous agissons avec le projet pour aménager le lieu, l'espace public sur la place de la Chapelle.

Comme vous l'avez dit, il y a le projet d'oasis urbaine sur la place de Chapelle qui est un projet issu du budget participatif. Ils viennent de démarrer le travail, il y a un projet parisien et qui consiste comme le montrent les travaux en cours, qui viennent de démarrer, à agrandir l'espace du square Louise de Marillac, d'une part à l'est du square en récupérant un espace assez important sur l'est et au nord sur [l'horloge\[01:46:46\]](#), en intégrant les arbres de la place de la Chapelle au square.

Ce projet de l'oasis urbaine consiste donc à relier en quelque sorte les squares Louise de Marillac et Jessaint. Le square Jessaint qui avait connu une amélioration avec la gestion par Emmaüs depuis quelques années et nous y sommes quelque part pour quelque chose. Aussi, pour jouxter ce square Jessaint, nous avons récemment mis des barrières sur ce qu'on appelle communément le [xxx\[01:47:14\]](#) qui est délimité par des barrières [xxx](#) aux nouveaux usages sur cet espace qui pourrait être fermé.

D'ailleurs, je vais vous dire, à propos des actions à l'endroit des femmes, nous en profitons évidemment pour faire une réunion publique, l'information de suivi sur l'avancement du projet de l'oasis urbaine, ce sera organisé prochainement, en février ou en mars, avec toutes les parties prenantes concernées. Première partie, en premier lieu, les directions de la ville, que ce soit la direction de la voirie, la direction de la propreté, et les concessionnaires également qui sont moins visés sur ce projet tout comme le sont aussi ceux-ci sur la promenade urbaine, Barbès Stalingrad. D'ailleurs, sur cette promenade urbaine Barbès Stalingrad, dont

parlait tout à l'heure Mme GABELOTAUD avec l'espace de convivialité dans le marché découvert alimentaire, je vous annonce aussi une réunion publique d'informations qui aura lieu le 12 février à 17h30 en mairie du 10^{ème}.

Toujours sur la place de la Chapelle, nous continuons à agir et nous l'avons voté ensemble en dernier Conseil d'arrondissement qu'en Conseil de Paris, l'étude l'opportunité de la RATP sur la station de la Chapelle, c'était un vœu que la majorité avait déposé il y a deux ans, adopté au Conseil de Paris récemment et qui consiste à définir l'opportunité d'une éventuelle deuxième sortie sur la place de la Chapelle. Donc, il y a plusieurs phases et je pense qu'en avril ou en mai de cette année, nous aurons les conclusions de cette étude.

Enfin, et c'est l'objet des sollicitations, j'ai lu récemment aussi, tout comme vous, c'est l'entretien du viaduc Stalingrad par la RATP qui déboule actuellement en particulier sur la place de la Chapelle. Ces travaux sont importants, ils sont réalisés tous les vingt ans. Ils vont nous permettre, notamment avec le projet de promenade urbaine, de réviser aussi l'éclairage prévu en début d'année sur la place de la Chapelle, les travaux de la RATP. Ces travaux de peinture vont nécessiter – c'est pour cela que j'ai été interpellé moi aussi – la protection des riverains, **la cour** à éclairer, qui a connu malheureusement des dégradations. On a toujours des réunions, sans cesse, et en particulier, vendredi matin dernier, j'étais à 8h00 avec la RATP et la DVD, pour régler ce problème. Il se trouve que la RATP a été réactive et a enlevé ce tunnel non éclairé et l'a remplacé dès le vendredi soir. De même, les cheminements piétons – vous avez raison d'en parler – ont été améliorés très récemment avec la suppression des différentes barrières, augmentant la visibilité et diminuant ainsi le sentiment d'insécurité.

Toujours sur cette question de la sécurité, des nouvelles réunions, on en a déjà eues beaucoup, réunions de travail auront lieu cette semaine, avec le commissariat et les différents services de la Ville, pour améliorer encore la tranquillité des habitants de la place et de ses abords. Je voulais apporter ces éléments par rapport à votre question.

Pierre LISCIA : Merci pour votre réponse, M. MENEDE. Je ne remettais pas évidemment en question les travaux, mais ma question portait sur les conséquences de ces travaux. J'espère que cela va s'améliorer, je suis assez pessimiste, je dois l'avouer. Merci.

Eric LEJOINDRE : Je ne suis pas pessimiste, d'abord par principe et ensuite parce que j'ai la chance depuis dix ans maintenant de travailler dans le 18^{ème} et de constater qu'on arrive toujours à améliorer les choses.

En l'occurrence, vous pouvez d'autant plus être optimiste, que les travaux que nous avons demandés ont déjà été faits. D'ailleurs ce matin même, un certain nombre de riverains m'ont fait passer des messages, ce qui assez rare, pour constater cette amélioration et s'en réjouir. C'est suffisamment rare pour être salué, pour que je le fasse moi-même. Mais comme tout phénomène, peut-être même plus que d'autres phénomènes, les phénomènes des délinquants sont mouvants, changeants et extrêmement adaptables. Il est malheureusement difficile d'anticiper des solutions qu'ils vont trouver aux contraintes que nous mettons, la contrainte des travaux de la place Louise de Marillac, de la place de la Chapelle, le square Louise de Marillac et de la promenade urbaine, sont aussi contraints pour nous. Donc, nous aurons au fil du temps, les habitants le savent très bien, ils ne sont pas du tout à la recherche d'une baguette magique, ils n'imaginent pas, ils savent très bien que s'il y a une solution évidente, il y a bien longtemps qu'elle aurait été trouvée et plus personne ne nous attendrait. Ils savent que tout cela est à l'issue de processus compliqués, de beaucoup de travail. Je veux saluer M. MENEDE qui est là et Mme PROUST qui n'est pas là ce soir, de faire au quotidien ce travail parce que c'est plus en travaillant qu'en s'inquiétant qu'on règle le problème et nous sommes tous les jours au travail.

VŒUX

37. V18201901 – Vœu déposé par les élu(e)s de la majorité relatif au logement des personnes suivies en santé mentale

Dominique DEMANGEL : Avant de passer au contenu de ce vœu, je vais profiter de cette occasion pour remercier l'ensemble des professionnels de santé mentale, qui assurent la prise en charge en santé mentale des habitants du 18^{ème}, qui font un travail absolument essentiel et lourd, très souvent dans des conditions difficiles.

Je voudrais remercier aussi les associations qui, de leur côté, assurent l'accompagnement de l'ensemble de ces malades, que ce soit dans leur hébergement ou dans leur vie quotidienne et dans la facilitation d'un certain nombre de démarches pour eux et d'accompagnement vers plus d'autonomie pour le maximum de personnes.

Là, un des éléments très important pour la prise en charge de ces personnes, est évidemment l'hébergement. L'importance d'un logement pour les personnes qui sont suivies en santé mentale, est très importante et il est aussi important que cet hébergement soit dans la continuité, parce que cela assure la consolidation du suivi de ces personnes, lorsqu'elles sont en milieu ouvert, lorsqu'elles ont une forme d'hébergement autonome.

Il existe un certain nombre de projets, aussi bien de structures spécialisées que résidences sociales ou pensions de famille, que nous avons ouvertes, sur lesquelles nous avons travaillé, en collaboration avec beaucoup d'associations, de structures au fil des années. Il se trouve que lorsque ces structures ouvrent, c'est souvent un parcours du combattant pour arriver à trouver à la fois les vœux de construction, de s'assurer de la réalisation de propositions qui respectent tous les impératifs de sécurité et toutes les réglementations en la matière. Lorsque la structure ouvre, les patients du 18^{ème} ont un accès un peu privilégié à ces structures, par l'intermédiaire de l'association porteuse.

En revanche, au fur et à mesure du temps, cette situation disparaît, pas pour des raisons involontaires, mais parce qu'il n'existe pas aujourd'hui de process administratifs qui permettent de continuer à avoir un œil privilégié pour les habitants du 18^{ème}, pas évidemment sur l'ensemble des structures, mais tout au moins qu'il puisse y avoir un certain nombre de places qui continuent à être réservées à des patients du 18^{ème}. Aujourd'hui, ceci ne peut se faire que sur la base de signalements d'urgence, notamment au cas par cas, sans que nous soyons sûrs que ces demandes puissent être prises en charge. Ceci représente par ailleurs un surcroît de travail pour les personnels médicaux de prise en charge de patients, puisqu'ils doivent eux-mêmes prendre en charge de nouveaux patients qui habitent dans l'ensemble de ces résidences. J'ai dit tout à l'heure un mot du travail très important qu'ils réalisent, mais du surcroît que cela représente pour eux.

L'autre objectif de ce vœu, c'est de faire en sorte que puisse se mettre en place un process administratif qui permette que les conditions d'ouverture de ces structures, en ce qui concerne le traitement réservé aux patients du 18^{ème} puissent se poursuivre au fur et à mesure du temps. Evidemment, que le système ne doit pas être trop contraignant, mais il doit y avoir une certaine forme d'automatisme, pour qu'il ne se résume pas uniquement à des signalements d'urgence.

Voilà l'esprit de ce vœu. Je ne sais pas si on a la version définitive, mais je vous en laisse la lecture.

Eric LEJOINDRE : On n'a pas la version définitive. L'enjeu de la version définitive est uniquement de changer les demandes en retirant le mot, le quota qui n'était pas le plus adapté mais vous verrez cela sur la fin.

Fadila MEHAL : Je voudrais vous remercier pour la qualité et la profondeur de votre vœu, sur un sujet d'une actualité et d'une acuité importante, puisque vous évoquez la question du handicap mental et psychique.

J'ai eu l'occasion pour notre groupe de projeter un film sur le devoir de mémoire, sur la situation notamment des malades mentaux pendant la Seconde Guerre mondiale. Savez-vous que 45 000 d'entre eux sont morts de malnutrition ? Quelqu'un dans le film disait « ils sont morts physiquement parce qu'ils l'étaient déjà socialement ».

Donc le débat que nous avons eu, qui a suivi le film, avec deux associations de la femme et la santé mentale France, ont tous évoqué la priorité qu'était le logement, de façon très forte en disant qu'aujourd'hui, il n'y avait pas d'insertion possible sans logement. Donc, je vous remercie vraiment de prolonger un peu la réflexion que nous avons eue la semaine dernière.

Christian HONORE : Il n'y a aucun souci, on va voter ce vœu. L'insertion des malades mentaux est indispensable, il n'y a aucune question là-dessus.

Simplement, j'ai du mal à comprendre le premier alinéa. Est-ce que vous pouvez nous l'explicitier mieux ? Si j'ai bien compris, les personnes en situation de handicap mental qui sont dans une structure ont besoin d'avoir un logement à proximité de la structure, c'est évident. Mais je ne comprends pas très bien.

Danièle PREMEL : Effectivement, au début de votre intervention, vous avez fait état des conditions des salariés. Je crois qu'il est important de dire que demain, il y a une grève parce que les salariés qui s'occupent de ces personnes en difficulté psychiatrique sont dans des conditions de travail de manque de moyens humains. Il faut en tenir compte et voir un peu comment on peut aussi, vous Mme MEHAL qui faites partie de ce dispositif, qui est proche du gouvernement, ne pourra être entendue de ce côté-là.

Dominique DEMANGEL : Merci beaucoup de l'attention apportée aux salariés, à l'ensemble des acteurs. Cela me paraît extrêmement important.

Sur le dispositif, vous avez maintenant la nouvelle version qui sera sans doute plus claire. Je parle là de personnes qui ont besoin de trouver un hébergement et donc d'être prises en charge par des structures spécialisées. Quand ces structures spécialisées ouvrent, elles sont portées par une association, une résidence sociale ou une pension de famille et également sur la base d'un travail que nous avons avec les structures pour les avoir aidées à conduire leur projet.

A l'ouverture de la structure, certains patients du 18^{ème} qui sont demandeurs de ces logements et qui sont dans la proximité, peuvent avoir accès à quelques places dans ces établissements. Mais au fur et à mesure du temps, c'est-à-dire un an, deux à trois ans après, lorsque ces personnes éventuellement déménagent, etc. elles sont remplacées par d'autres personnes malades qui, évidemment, peuvent bénéficier de ce type d'établissement, mais qui ne sont pas nécessairement du 18^{ème}. Donc là, on y perd à la fois pour les personnes la proximité, parce qu'il est très important que la prise en charge et l'accompagnement, que le logement et la prise en charge médicale, soient dans la proximité. On y perd aussi pour les salariés qui eux vont continuer à prendre en charge les malades du 18^{ème} mais qui, en plus, prendront des nouvelles personnes qui arriveront d'ailleurs. Je ne peux pas dire que ces personnes ne vont pas être prises en charge par ces structures, mais qu'il faut que le dispositif que l'on a mis en place au départ puisse se garantir au fur et à mesure du temps.

Eric LEJOINDRE : La version qui vous est distribuée modifie les deux premières demandes pour élargir notre capacité à y répondre.

A mon tour, je voulais saluer le travail de l'ensemble des professionnels de la santé mentale dans le 18^{ème} et on a ici aussi un conseil avec un certain nombre de professionnels très importants. Mme PREMEL parlait de la question des moyens en santé mentale en général, mais je vais en profiter pour attirer précisément l'attention de notre Conseil même si Mme DEMANGEL notamment est très investie sur la question, sur les difficultés de la pédopsychiatrie et sur les besoins immenses, dans le 18^{ème} en matière de pédopsychiatrie, auxquels il est très difficile de répondre, à la fois parce que le nombre de professionnels en capacité d'y répondre est faible ; il y a un certain nombre de sujets internes aux hôpitaux.

La difficulté est grande et nous soutenons un certain nombre de structures, d'associations, dans les collèges notamment pour aller au-devant de ces jeunes, qui ont beaucoup de mal ensuite à trouver une réponse à leur problématique de santé mentale.

38. V18201903 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe PCF relatif aux conditions de travail, à l'état du matériel et des locaux et aux niveaux de rémunération au sein de l'entreprise SOGERES

Gérald BRIANT : Il s'agit d'un vœu qui concerne le dialogue social, notamment en ce qui concerne la question des cantines, sujet sensible qui a fait déjà pas mal débattre notre Conseil d'arrondissement précédent.

Il y a eu un mouvement en décembre, on a des personnels qui sont aujourd'hui un peu à cran pour plusieurs raisons. D'abord, aujourd'hui, il y a une difficulté liée à l'entreprise-mère, parce qu'il faut que vous sachiez que la SOGERES est une filiale de la SODEXO, et la SODEXO en interne, donc la SOGERES a décidé un peu de faire beaucoup tourner et plutôt de s'investir fortement dans ce qui va devenir une vitrine SOGERES, pour pouvoir faire tourner au mieux pour ses intérêts la boîte.

J'ai rencontré ce matin l'intersyndicale de la SOGERES, c'est-à-dire CFDT, CFTC, CGT, des salariés et leurs représentants qui sont en très grandes difficultés sur les questions de salaire, ce sera 1,5 % d'augmentation en janvier, mais surtout sur les conditions de travail. D'ailleurs, ils sont venus avec toute une série de photos où, avec un matériel vétuste, des conditions parfois dangereuses, des fuites d'eau, des prises à côté, des machines qui ne marchent pas ou qui sont usagées. Enfin, un désinvestissement importants qui fait craindre le pire et qui pose d'énormes problèmes.

On a aujourd'hui un mouvement social qui est en train de se construire, pour ce que j'en vois de l'extérieur, mais qui a besoin un peu de rencontrer les autorités, qui a besoin surtout d'avoir un dialogue, parce que de ce que j'ai compris et de ce qu'ils m'ont explicité ce matin, c'est que le dialogue social entreprise n'est vraiment pas au niveau (pour être gentil et verser dans l'euphémisme).

Donc, on avait décidé et on avait voté un vœu qui disait comment on veut essayer de travailler sur des conditions meilleures, dans nos cantines, que les repas se fassent mieux. On a des acteurs disponibles, qui le souhaitent aussi. Ils ont dit ce matin leur volonté de vouloir rencontrer le groupe communiste que j'ai représenté, mais il y a une volonté vraiment de rencontrer la Mairie du 18^{ème} dans son ensemble. C'est un vœu qui peut véhiculer cette demande. Ce serait une bonne chose parce qu'on aura besoin de tous les acteurs par rapport à ce qu'on veut construire sur la cantine du 18^{ème}.

J'ai appris énormément de choses. Je ne suspectais pas la difficulté qu'il y avait en interne. Il y a des débats qui nous intéressent, eux ont une vraie volonté de travailler, de suivre. Par exemple pour la petite histoire, mais c'est quelque chose qui nous avait beaucoup préoccupé dans nos débats précédents, sur la question de la traçabilité des aliments, aujourd'hui on a des salariés en difficulté quand ils voient que des choses qui normalement étaient gérées

par eux, ils voient arriver des surplus commandés par la SODEXO et qui ne sont pas tout à fait de la même qualité ; cela les met en grande difficulté. Donc, ils souhaitent d'une certaine manière qu'on soit conscient de ce qui se passe en interne.

Je pense qu'on aurait tous à profiter de cet échange et de ce dialogue. Je vous invite à voter ce vœu. Merci.

Dominique DEMANGEL : Vous abordez dans ce vœu deux sujets de natures assez différentes.

Un premier sujet qui concerne l'installation de la cuisine centrale et des équipements. Je vais quand même vous donner quelques éléments sur ces équipements. D'abord, je vous rappelle que la cuisine centrale est propriété de la Ville de Paris, donc c'est la Ville de Paris qui fait les investissements et qui fait les travaux les plus importants. A cet égard, dans les cinq dernières années, la Ville de Paris a dépensé à peu près un million d'euros d'amélioration du bâti et poursuit cet effort, puisque la cuisine centrale va fermer à partir de fin avril – j'avais l'occasion de vous en parler antérieurement – pour y faire les travaux de restructuration annoncés et qui vont se dérouler cet été à partir de fin avril, travaux extrêmement importants qui vont durer quatre mois.

Par ailleurs, il y a aussi l'entretien. Sur les années 2016-2017, l'entretien est assuré par la SOGERES et sur les deux dernières en question, la SOGERES a pris en charge 500 000 € de travaux d'entretien plus 100 000 € concernant les matériels. Je ne crois pas qu'on puisse parler d'un désinvestissement ou d'une non-attention à l'ensemble de ces matériels. D'ailleurs, la société que nous avons missionnée pour faire des contrôles et qui, au regard de ces installations pour la réalisation des repas, a récemment fait une visite à la cuisine centrale, nous a envoyé le rapport. Globalement, aucun problème lourd n'est signalé.

En revanche, un des éléments auquel vous faites allusion concerne, non pas les espaces de fabrication de repas, mais les fuites dans les vestiaires du personnel. Cette fuite dans les vestiaires du personnel est un dossier qui a déjà réuni un certain nombre d'efforts importants puisque, lors des travaux de l'été dernier, il y a une réfection de l'extérieur du bâtiment pour éviter les infiltrations et il s'est avéré que ce travail, cet investissement n'avait pas été suffisant en ce qui concernait l'eau de pluie, qu'il fallait maintenant intervenir sur le toit, la SLA est missionnée pour le faire. La SOGERES a elle-même sur l'intérieur du bâtiment pris les mesures nécessaires et fait des travaux pour que les infiltrations ne progressent pas et que la situation dans le vestiaire du personnel soit tout à fait correcte.

Ces travaux ont eu lieu au mois de novembre. Ce problème est réglé maintenant depuis plusieurs mois si c'est à ce problème-là que vous faites allusion.

Le deuxième type de sujet dont vous nous parlez, celui de la politique du personnel de SOGERES, relève de la SOGERES et non pas de la Municipalité, puisque nous sommes dans une DSP. Néanmoins, nous avons toujours eu dans les contrats avec le délégataire, le souci des conditions sociales du travail des agents. Nous y avons fait figurer un certain nombre de clauses concernant le respect de la convention collective et les obligations de formation. J'insiste là-dessus puisque c'est un élément très important pour nous, la stabilité du personnel. C'est-à-dire qu'il faut que ce soit des personnels à la fois formés, là on a eu l'occasion avec le déploiement de la nouvelle offre alimentaire à la rentrée, de déployer des offres de formation du personnel de la SOGERES sur les repas végétariens. Il est aussi important que les personnes au contact des enfants dans les écoles soient des personnels stables et connaissent l'humeur des enfants, ce qui est très largement le cas, je dois le dire, bien sûr il y a toujours des exceptions, mais globalement, il y a une grande stabilité, une grande qualité de la manière dont le contact s'établit avec les enfants. Je rappelle d'ailleurs à cet égard que 99 % de l'ensemble du personnel sont en CDI et conservent pendant des

années leur affectation dans telle ou telle école s'il nous paraît tout à fait urgent d'intervenir. Mais je dois dire c'est très rarement le cas.

L'ensemble de ces éléments nous conduit à ne pas recommander M. le Maire de voter ce vœu, puisque je considère que, en ce qui concerne les conditions matérielles, les efforts des uns et des autres sont très largement remplis et continueront avec les travaux envisagés et qu'en ce qui concerne notre point de vue, c'est-à-dire le point de vue du délégant vis-à-vis du délégataire, le respect des clauses sociales qui figurent dans le contrat est acquis, tout au moins pour le passé. Il y a d'ailleurs un bilan social publié tous les ans conformément à ce qui est prévu par le contrat et bien évidemment, ceci fera partie du prochain compte rendu.

J'ajoute d'ailleurs que la société SOGERES, si nous étions dans une situation où, en quelque sorte, si on serait dans un dialogue social interne, pourrait nous reprocher. On voit, à cet égard, des demandes juridiques extrêmement claires. Donc, je ne recommande pas de le faire, bien que nous soyons évidemment toujours à l'écoute des personnels.

J'ajoute enfin que le mouvement social qui a eu lieu le 11 décembre était un mouvement national, qui peut toucher directement les effectifs du 18^{ème}, mais comme il s'agissait d'un mouvement qui concernait essentiellement les personnels de transport, les conséquences ont été lourdes pour les enfants et pour les familles dans le 18^{ème}, en dépit de tous les efforts déployés à la fois par les personnels de la SOGERES, mais aussi les personnels de la Caisse des écoles. J'en profite pour les remercier parce que dans une situation d'urgence, ils ont su faire face pour que l'ensemble des enfants puissent avoir sinon un repas complet, tout au moins un repas dans cette journée qui n'avait pas été annoncée.

Eric LEJOINDRE : La question de la restauration scolaire est un sujet essentiel pour le présent comme pour le futur et, de ce point de vue, les conditions de travail et le statut social sont des éléments importants. D'ailleurs, cette réflexion sur le statut social, sur la volonté des salariés actuellement en charge de la restauration scolaire, devrait être un des éléments que nous débattons dans la réflexion sur la question des modes de gestion. Evidemment, la qualité des propositions en matière de respect des salariés est essentielle, que ce soit pour nous qui sommes en DSP, comme pour n'importe quel gestionnaire de la Caisse des écoles.

Il y a eu deux mouvements de grève importants récemment, un au mois de décembre qui n'a pas concerné directement la cuisine mais qui a impacté fortement les enfants du 18^{ème} et un avant-hier, vendredi dernier, c'est une forte proportion des salariés de la Caisse des écoles d'un autre arrondissement parisien qui se sont mis en grève, là où les salariés du délégataire dans le 18^{ème} étaient beaucoup moins mobilisés dans le 18^{ème}, la mobilisation était ailleurs.

Voilà pourquoi cela fait partie des sujets importants puisque finalement, quand on réfléchira au mode de gestion, la question sera posée et sans doute faudra-t-il d'ailleurs aussi, d'une façon ou d'une autre, savoir ce qu'en pensent les salariés travaillant actuellement à la restauration scolaire de nos enfants.

Je ne suis pas DRH, je suis d'ailleurs très heureux de ne pas être DRH de la caisse des écoles comme peut l'être le maire du 15^{ème}, je vois les difficultés liées mais cela a sans doute aussi beaucoup d'avantage, donc, je n'ai pas vocation à m'immiscer directement dans la question des relations sociales, certainement pas du groupe, sans doute pas non plus de la société et sans doute pas non plus des effectifs locaux. J'ajoute que je n'ai reçu aucune demande quelle qu'elle soit, de qui que ce soit, pour me rencontrer sur cette question et j'en suis heureux. D'ailleurs, c'est sans doute pour cela qu'ils n'ont pas fait cette demande, parce qu'elle poserait un problème de référentiel important.

Par contre, d'une façon ou d'une autre, dans le cadre du débat que nous engageons, qu'on puisse, avec l'animateur du débat et avec les habitants, avec tout le monde, faire en sorte

que les salariés se sentent concernés, puisque peut-être s'agira-t-il de faire évoluer leur statut, cela me paraît tout à fait utile. On reste attentif à ces questions. Je veux redire à quel point nous sommes vigilants à ce que les clauses inscrites dans notre contrat soient respectées en ce qui concerne les RH. On a beaucoup parlé des produits, c'est très important, on a beaucoup parlé de la cuisine, c'est très important, on a beaucoup parlé de ce que nos enfants mangent, c'est essentiel, je crois que la question sociale et la façon dont on travaille est importante.

Dans l'ensemble, sur la Caisse des écoles, aussi bien sur la question des groupements que sur la question de la cuisine, que sur les parents des usagers ou de leurs parents avec les agents, de ce point de vue, nous avons sans doute mieux à faire, nous y sommes extrêmement vigilants.

Sur la question des conditions de travail, pour tout ce qui relève de la Ville, nous demandons avec beaucoup d'insistance et avons obtenu une rénovation très importante de la Caisse des écoles qui commence dans quelques mois. C'est utile pour les salariés, même s'il va falloir qu'ils travaillent dans d'autres conditions aussi. Nous veillons à ce que le délégataire, dans ses compétences, essentiellement dans les écoles, respecte les règles.

Nous sommes attentifs, c'est important parce que, on voit en se comparant au 15^{ème} à quel point cela compte, à faire en sorte que les salariés qui travaillent pour les enfants du 18^{ème} soient des salariés installés depuis longtemps, qui les connaissent et qui soient des acteurs de la vie de l'Arrondissement.

Je comprends l'inquiétude et la demande, je comprends que les syndicats se mobilisent. Ils ne l'ont pas fait à mon égard, je ne gère pas mon agenda des relations sociales à coup de vœu, si jamais la question était posée, elle se posera mais pour le moment, elle ne se pose pas. Voilà pourquoi je ne propose pas de voter ce vœu même si j'entends les inquiétudes que je partage. Nous sommes au travail avec les délégataires, dans une relation tout à fait transparente, c'est ce qu'il faut sur ces questions aussi.

Loïc LORENZINI : Si le vœu devait être maintenu, le groupe Ecologiste voterait pour parce qu'il ne nous semble pas incongru, dans le cadre des liens contractuels que nous avons avec cette entreprise, à travers notamment le comité de gestion de la cantine. Il ne paraît pas incongru de pouvoir, si la demande est faite, rencontrer les syndicats dans le cadre d'un dialogue social territorial et dans le cadre des liens qui nous unissent à cette entreprise.

D'ailleurs, je souligne ce que disait Mme DEMANGEL, ces éléments sociaux font partie des critères que nous regardons de près au moment de retenir une entreprise auprès de cette DSP. Donc, nous sommes favorables à ce vœu. Pour le reste, nous pourrions tous nous exprimer dans le cadre de la concertation que nous avons votée ici-même avant les vacances, où nous aurons le plaisir à participer dès le mois de mars.

Félix BEPPO : M. BRIANT a raison, c'est un sujet, le groupe DPE s'est déjà exprimé dessus l'année dernière, important pour la vie du 18^{ème}. La restauration scolaire est un problème à régler sur précisément, non pas le mode de gestion, on a déjà eu ce débat et on l'aura à nouveau, tant mieux et le groupe DPE y participera. Simplement, nous voulions donner une explication de vote.

Nous partageons les inquiétudes exprimées par M. le Maire et Mme DEMANGEL, sur un aspect juridique des choses, le comité de gestion gère cette délégation de service public, la Caisse des écoles gère cette délégation de service public, donc il apparaîtrait incongru – pour reprendre les termes de M. LORENZINI – que le Conseil d'arrondissement du 18^{ème} intervienne dans les affaires du personnel de la SOGERES, qui est une délégation gérée par

la Caisse des écoles. Je tiens particulièrement à cet argument juridique qui nous placerait en irresponsabilité sur ce sujet, qui est par ailleurs un sujet important pour le 18^{ème}.

Nous profitons de l'instant pour dire que nous participerons non seulement au débat, nous avons réclamé qu'il y ait des commissions de suivi délégataire lors du vote de cette DSP, à la fois pour parler sur des sujets de qualité et des produits, mais également sur la manière dont les choses sont vécues sur l'aspect social, qui est l'objet de ce vœu que nous ne voterons pas. Nous nous abstenons sur ce vœu parce que ce n'est pas à nous ici d'intervenir sur cette question, mais nous participerons au débat lorsqu'il sera arrivé.

Nous demandons une fois de plus que les comités de suivi du délégataire à partir de la Caisse des écoles soient installés et fonctionnent. Je crois que c'est plus ces commissions qui doivent faire intervenir les parents d'élèves qui ont beaucoup de choses à dire sur ce sujet, c'est autour de la Caisse des écoles et de ses comités que nous arriverons à faire avancer globalement le sujet et non pas directement au Conseil d'arrondissement sur une question sociale telle qu'elle est posée.

Gérald BRIANT : Deux choses par rapport au débat.

J'ai écouté Mme DEMANGEL et par rapport à ce que j'ai entendu ce matin, je crois qu'on aurait tout intérêt à une rencontre parce que très franchement, j'ai entendu beaucoup de choses. D'ailleurs, je tiens à ma disposition des photos qui concernent pour beaucoup nos locaux, la cuisine centrale, les fluides, les vestiaires et les cartons, etc. Il ne s'agit pas de faire le choix là-dessus, mais vraiment, il y a une mésestimation des difficultés liées aux bâtis. Quand je dis « aux bâtis », je dis tous les bâtis, c'est-à-dire les cantines aussi sur les établissements.

Evidemment, ce n'est pas à nous de nous occuper de réparation d'une machine ou que sais-je encore mais, il y a beaucoup de choses qui nous incombent à nous, Mairie, et sur lesquelles il y aurait à intervenir et à voir. De toute façon, dans le cadre de ces commissions qu'on va avoir et sur lesquelles j'expliquais un peu la démarche qui avait été la nôtre au Conseil d'arrondissement précédent, ils sont vraiment partisans pour y participer. D'ailleurs, beaucoup habitent le 18^{ème}. En plus, on aurait tout intérêt parce qu'on est face à des gens plutôt responsables, qui connaissent bien l'endroit parce que justement, cela fait longtemps qu'ils travaillent sur les lieux, donc qui savent de quoi ils parlent. On ne fait jamais l'économie d'un débat, surtout quand on sent que la situation est en train de se tendre. On a tout intérêt.

J'entends ce qui a été dit qu'il n'y a pas eu de demande formelle, on leur dira d'en faire une, il n'y a pas de problème et de voir dans quelles conditions cela peut se faire, mais de toute façon, il y aura des sujets sur lesquels, je pense notamment à la question des bâtis, il faut qu'il y ait une rencontre évidente.

Après, de notre point de vue, c'est un vœu qui soutient et en ce moment, c'est en toute légitimité que je vous le dis, il y a une souffrance vis-à-vis des gens qui ont un esprit SOGERES, etc. qui se sentent mangés par la SODEXO parce qu'aujourd'hui, tous les cadres ont **valsé**, on parlait de cadre, c'est en train de se passer. On est dans une recherche de l'économie à tout prix, du profit effréné qui aura des conséquences sur le contenu des assiettes de nos enfants et des conditions de travail de ceux qui les servent. Il y a une volonté de mettre fin à toute une série de droits et de s'attaquer à cela, c'est pourquoi cela est en train de monter de façon très forte.

On peut dire que nous sommes des délégataires, cela ne nous intéresse pas, on l'a confié au privé donc maintenant...

Brouhaha

Gérald BRIANT : Non, je le dis parce que j'ai entendu dire aussi « chacun chez soi ». Je vois la crise arriver, je la vois arriver aussi dans l'Arrondissement du 18^{ème}. Donc, je pense qu'il y a tout intérêt à être plutôt bienveillant.

Comme je suis un homme de compromis et de dialogue, je vous propose par exemple sur le principe, après en fonction de l'agenda, etc. que nous soyons disponibles avec des élus pour cette rencontre avec les personnes. Si nous en sommes d'accord, je retire mon vœu.

Eric LEJOINDRE : Non mais le sujet, ce n'est pas le vœu ou pas le vœu, c'est de savoir la réalité des rapports qu'on a. Il y a une raison pour laquelle toutes les structures qui sont en délégation de service public, dans leur dialogue social, ne sont pas rentrées, notamment les collectivités. Quand un autre gestionnaire de réseau de bus a un problème avec son personnel, le personnel lui-même ne cherche pas à aller à la rencontre des élus. D'ailleurs, c'est sans doute pour cela qu'il n'y a pas eu de demande portée à ma connaissance par les syndicats qui savent très bien les règles du jeu entre un délégataire et un délégant ; qu'ils n'ont pas envie, parce que c'est aussi leur entreprise, de créer des difficultés potentielles entre le délégataire et le délégant, ce qui ne les empêche pas de faire passer les messages qu'ils ont envie de faire passer et c'est aussi la chance qu'on a quand on a une diversité d'élus autour de la table.

Donc, je ne suis pas certain que ce soit de leur intérêt non plus d'entrer dans ce type de rapport, de mettre le délégant contre la direction et le personnel, parce qu'on rentrerait là dans des relations compliquées, non seulement éventuellement pour nous, mais qui sont compliquées aussi pour les syndicats qui n'ont pas à voir un tiers entre leur dialogue social.

Deuxième élément, nous avons nos propres structures de contrôle, aucune structure de restauration scolaire à Paris n'est contrôlée autant que celle du 18^{ème} aujourd'hui, avec un acteur extérieur. Pour toutes les questions liées notamment aux problématiques de travaux, nous aurons dans les jours qui viennent un retour très précis de notre structure, qui a passé une semaine entière à tout contrôler dans la cuisine centrale, qui pourra nous dire s'il y a des choses supplémentaires à ne pas faire. Idem d'ailleurs dans les satellites au fur et à mesure du temps. Donc, l'inquiétude sur la qualité de la prestation me paraît légitime comme toujours, mais nous avons les moyens de la contrôler.

Sur l'inclusion de ceux qui travaillent aujourd'hui pour la cuisine ou pour la restauration scolaire, le débat xxx [02:30:22], mais pas éventuellement celle de leurs syndicats, mais pas dans une relation entre la direction ou pas en mettant le pied dans les relations entre une direction et des personnels.

Voilà pourquoi si vous retiriez ce vœu, j'en serais très heureux, parce que je ne suis pas sûr que ce soit le bon outil. Je le redis, je n'ai eu aucune demande de personne et je pense que c'est parce que eux, y compris les syndicats, savent que ce n'est pas la bonne porte à laquelle frapper et que cette demande n'a pas eu lieu parce qu'ils ont l'habitude de gérer leur relation avec les collectivités délégantes. J'ai bien entendu les messages qui ont été passés, Mme DEMANGEL aussi, évidemment cela a déjà entraîné chez nous un certain nombre de vérifications parce que quand on nous dit qu'il y a tel ou tel élément, ce qui a d'ailleurs permis de donner un certain nombre de réponses, bien qu'on ait pris au sérieux les éléments portés à notre connaissance par un biais détourné, mais c'est aussi comme cela que les choses se passent dans la vie. S'il y a d'autres éléments d'alerte à faire passer, je pense que le mode de fonctionnement actuel le permet et me paraît efficace.

Donc, si le vœu était maintenu je ne pourrais évidemment pas le voter, mais par ailleurs, nous allons continuer dans un mode de gestion nous permettant d'être gagnant-gagnant. Puis, s'il fallait ensuite en changer de mode de gestion, le débat le dirait.

Ainsi, le vœu n'est pas adopté, mais les problématiques sont au cœur de notre réflexion.

39. V18201905 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe DPE à la Maire de Paris relatif à l'organisation du grand débat dans le 18^{ème}

Didier GUILLOT : Tout le monde est au courant de l'organisation de ce grand débat national lancé par le président de la République, qui se déroulera jusqu'au 15 mars prochain. La plupart de ces débats auront eu lieu dans les mairies et dans beaucoup d'espaces puisque chaque citoyen peut prendre les mêmes initiatives en allant sur le site dédié au grand débat.

Suite au mouvement des gilets jaunes, cela peut concerner le 18^{ème}, mais les questions soumises au débat, elles concernent évidemment tous les citoyens. Je pense aux quatre grands sujets que je redonne ici :

- Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se loger, se déplacer, se chauffer ?
- Comment rendre notre fiscalité plus juste, plus efficace, plus compétitive et plus lisible ?
- Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ?
- Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des services publics pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?

La semaine dernière, lors des vœux, nous avons vu un film – un très bon film d'ailleurs – sur le 18^{ème}, il y avait des mots qui résonnaient : dialoguer, concerter, débattre, donc tous ces mots qui sont effectivement dans l'ADN de notre Mairie depuis bien longtemps, pour moi, ils doivent être mis en action et en interaction avec ce grand débat, qui doit pouvoir toucher le maximum de personnes dans notre Arrondissement.

Donc, nous souhaitons que la Mairie du 18^{ème} puisse – parce que je crois que la Mairie de Paris avait aussi pris l'initiative assez rapidement – prendre une initiative pour organiser quatre débats, ou dans cette Mairie ou de manière décentralisée, puisque notre Arrondissement est un endroit vaste, pour que les citoyens puissent s'en emparer et puis, entre nous, en terminer par une soirée de restitution pour l'ensemble des habitants du 18^{ème}.

Voilà notre vœu.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il est logique que ce sujet vienne dans notre conseil, mais il nous donne d'ailleurs l'occasion de rappeler que pour nous, à Paris et puis dans le 18^{ème} en particulier, le débat, les consultations, la concertation, la participation citoyenne sous tous ses aspects, ce n'est pas exactement une nouveauté, on y est habitué et qu'on y est même très engagé. C'est pour cela que nous sommes évidemment toujours d'accord pour débattre, dès lors que cela concerne l'intérêt général. Je sais bien que c'est le souci et l'objectif de la plupart d'entre nous.

Concrètement, si à ce jour, tout n'est pas totalement arrêté, la Ville de Paris a déjà indiqué un certain nombre d'axes pour s'inscrire dans le cadre de ce grand débat, évidemment la Mairie du 18^{ème} sera tout à fait en cohérence avec la méthode déployée par la Mairie de Paris.

Quelques précisions d'ores et déjà, à l'échelle parisienne, fin janvier-début février, il y aura une organisation à l'Hôtel de Ville d'une grande soirée de libre expression, avec le recueil des témoignages, guidée à travers des prises de parole.

Entre le 1^{er} et le 13 février, il y aura l'organisation de quatre ou cinq conférences thématiques en présence d'experts. Ces thématiques seront annoncées prochainement. Elles s'inscriront dans celles du débat national. Je pense qu'on pourra retrouver les préoccupations que vous avez.

Mi-mars, il y aura l'organisation du « Nuit des débats », ce que nous savons bien faire à Paris et dans le 18^{ème}, ce sera l'occasion, pour tous ceux qui voudront s'y joindre, de pouvoir aborder tous les débats sur les enjeux nationaux qui ont été soulevés.

Il y aura aussi assez prochainement le recrutement des volontaires des débats. Les volontaires des débats seront pris parmi ceux qui sont détenteurs de la carte citoyenne et qui souhaitent être les ambassadeurs de cette concertation, en relayant les événements, ils ont même des événements par eux-mêmes, puis des rencontres partout où ce sera possible et où il y aura des candidats et des volontaires pour le faire.

Evidemment, la Mairie du 18^{ème} sera disponible pour ceux qui voudront réorganiser les débats dans la limite du cadre réglementaire. Voilà d'ores et déjà un certain nombre d'indications, tout cela trouvant sa place aux côtés des concertations qui ne s'arrêtent jamais sur tous les sujets, il y en aura encore devant nous. Nous en avons d'ailleurs évoqué la perspective avec le vœu sur la SOGERES, puisqu'il y aura cette concertation qui doit démarrer bientôt sur les cantines. On parle d'enjeux très locaux, mais cela est un tout avec le grand débat national.

Ensuite, il y a d'ores et déjà à la disposition des habitants du 18^{ème}, à l'accueil, un cahier des suggestions à l'intention du gouvernement. J'y ai jeté un œil tout à l'heure. C'est assez récent mais il y a déjà un certain nombre de contributions, beaucoup sur les sujets nationaux et assez convergents avec ce que l'on a pu entendre de gilets jaunes et d'autres, tout cela est assez logique.

Je pense que nous déployons tout ce qui est possible à l'échelle d'un arrondissement. C'est pourquoi je vous suggère de retirer le vœu puisqu'il est déjà en partie traduit dans les faits.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. DAVIAUD, pour cette réponse précise.

Catherine LASSURE : J'interviens assez rarement, là, je me permets quand même de le faire, d'abord, mon premier point, il y a des gilets jaunes dans le 18^{ème}, j'en ai rencontrés. Il y en a aussi dans le nord-est parisien parce qu'ils se sont réunis la semaine dernière à Saint-Ouen, donc ils sont là. Comme il n'y a pas beaucoup de ronds-points à Paris, c'est un peu compliqué peut-être de s'exprimer. En plus, c'est vrai que se faire défoncer la gueule à coup de flash-ball, c'est compliqué aussi.

En précision, il faut quand même reconnaître, j'aurais bien aimé un mot du gouvernement ou de ses représentants pour tous ces manifestants arrêtés : 5 000 arrestations, c'est quand même extraordinaire pour un pays comme la France. Les tribunaux d'exception qui siègent sans arrêt, qui condamnent les gens à des peines de prison ferme pour vraiment pas grand-chose. La terreur, des milliers de blessés dont une centaine de personnes défigurées, des blessures absolument épouvantables qu'on a pu voir. Franchement, on parle de débats, de concertations, c'est très joli. Les gens dans la rue nous disent certaines choses, ce n'est pas le débat qui va les intéresser. Je reprends vos quatre thèmes :

- accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se loger (5 € d'appel en moins), se déplacer (augmentation du gain), se chauffer (privatisation d'EDF) ;
- une fiscalité plus juste, plus efficace, plus compétitive et plus visible, bien sûr, parlons-en.

Ce que les gens vous disent, ils parlent de fiscalité, ce n'est pas pour baisser les impôts, c'est pour qu'effectivement, la fiscalité soit juste et partagée. Quand on vous parle des 54 milliards d'euros pour CAC40 l'an dernier, c'est la fête, alors là, la fiscalité est vraiment redistributive. Donc, plus visible effectivement. L'ISF, on n'en parle pas.

Donc, c'est un débat où on pose les thèmes sur la table et on dit : « de toute façon, on ne reviendra pas sur ce qu'on a décidé ». A quoi cela sert, à part peut-être de promouvoir M. MACRON qui fait déjà sa campagne pour les européennes, grâce à l'argent de l'Etat.

Ensuite, évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté. Quelle démocratie ? Quelle citoyenneté ? La démocratie où on n'a plus le droit de manifester sinon à risquer sa vie dans la rue ? C'est cela la démocratie ? La démocratie n'est pas mettre un bulletin dans l'urne tous les cinq ans. Là, on parle d'organiser un débat, cela suffirait-il pour que les gens rentrent chez eux ? Alors que ce mouvement depuis le début fait preuve quand même d'une grande intelligence collective, on est partie d'une revendication sur l'essence et on est arrivé à des revendications sociales, des revendications très politiques sur un changement de société que les gens veulent. Cela va beaucoup plus loin. Donc là, évidemment, ce n'est pas cela qui va faire entrer les gens chez eux, je pense.

Evoluer l'organisation de l'Etat et des services publics pour les rendre plus proches. J'ai cru comprendre que les gens demandaient des services publics et vous les supprimez ? Vous voulez qu'on vous supprime un bras, une jambe ? Choisissez. Si on se donnait les moyens, justement ce que demandent les gens, ce sont les services publics, égalité des territoires avec des services publics partout. Ce n'est pas en donnant 40 milliards d'euros pour le CICE, en faisant en sorte qu'il y ait une évasion fiscale puisqu'évidemment, il n'y a plus d'inspecteur à Bercy, c'est très compliqué, on ne fait rien. Où est-ce que vous allez trouver l'argent pour que les services publics soient plus proches des Français et plus efficaces ?

Donc tout cela, c'est de l'enfumage. Très bien pour la Mairie du 18^{ème} qui met en place le cahier de doléances, je sais que notre Maire n'aime pas beaucoup le terme cahier de doléances, mais je trouve que c'est un bon terme puisque c'est un terme historique, où les gilets jaunes placent leurs pas comme ceux de leurs ancêtres de la Révolution Française.

Pour le reste, j'espère qu'on n'aura pas de débat à la Mairie sur ces quatre grands sujets, entre guillemets. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Eric LEJOINDRE : Je suggère que nous n'ayons pas ici le débat sur le fond, on est saisi d'une question plus de forme à ce stade.

Gérald BRIANT : Nous sommes toujours ardemment dans la construction, la discussion et le débat, donc tous les moments qui vont le permettre pour pouvoir s'exprimer. Nous allons nous engager ; beaucoup d'élus vont ouvrir les mairies ou à leur échelle pour pouvoir participer à ce débat, on n'est pas naïf par rapport à ce système. Je partage beaucoup de choses qui viennent d'être dites, parce que c'est vrai qu'il y a une opération importante, il ne faut pas se cacher quand MACRON fait ce qu'il fait à la fois dans le Lot et à la fois dans l'Eure, c'est un débat où il choisit ceux qui y participent, donc c'est pratique quand même. Ce n'est pas très courageux mais c'est comme cela.

Maintenant, on disait qu'on fait un panel et qu'on dit : « oui, vous, vous pouvez, vous non. Mais en fait, non, vous ne venez pas, vous venez, vous ne venez pas, etc. »

Brouhaha

Gérald BRIANT : Voilà, il choisit parce qu'il n'est surtout pas courageux, le président de République, avec les gens...

Brouhaha

Gérald BRIANT : se manifestent depuis dix semaines et qu'il préfère plutôt envoyer la police manifester. Je le regrette mais c'est devenu le mode de discussion maintenant, où on demande à ces pauvres fonctionnaires de le régler. Un jour, il faudra s'interroger, je le dis sur MACRON mais on peut le dire sur avant, pendant tout ce qui a été fait sur la loi Travail, à un moment, on dit : « Ce n'est pas grave, les gens manifestent, qu'ils sont 500 000, qu'ils soient 1 million, on s'en fout, on est au pouvoir, etc. S'ils ne sont pas contents, on tend un peu les choses ». Aujourd'hui, quand cela explose, on n'a plus que nos yeux pour pleurer.

Il y a à se regarder collectivement là-dessus parce que les manifestations qu'on a faites avant, on aurait pu éviter toute une série de choses, je tiens à le dire.

Après, qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui et comment on débat ? Je pense qu'il faut avoir un débat qui soit sans tabou ; il faut que l'on puisse discuter de tout. D'ailleurs, si je vous propose d'aller voir en bas, déjà ce qu'il y a marqué, vous verrez que l'ISF par exemple fait partie des sujets importants, malgré le fait que le gouvernement ne bougera pas, il l'annonce avant la discussion. Quand on va organiser une discussion et on dit à l'avance qu'on ne bougera pas, pour surtout ne pas mobiliser des gens qui déjà ont un fil qui les retient avec l'institution devenu très fragile, il ne faut pas faire cela. Cela a été fait. De toute façon, nous on jouera le jeu, on dira ce qu'on en pense, sans faire croire que cela va régler les choses parce qu'évidemment, on a un gouvernement qui a décidé maintenant de s'adresser surtout aux 20-25 % de privilégiés et qui a fait une croix sur le reste, sur les plus nécessiteux. On voit comment le président de la République parle des chômeurs ou des pauvres, je ne fais pas un dessin, vu qu'il recommence tous les deux jours, vous comprenez de quoi je parle.

Donc, je suis d'accord sur le fait que le vœu me paraît un peu superfétatoire parce que d'une certaine manière, on va le faire. Au moins, le débat et l'échange, vous avez bien fait de le poser. Après, sur le fond, s'il faut le voter, on n'a aucun souci là-dessus.

Eric LEJOINDRE : J'ai beaucoup de demandes de prises de parole, donc je vais réouvrir les inscriptions. Mais encore une fois, l'objectif n'est pas faire des débats sur le fond ici. M. DAVIAUD a dit quel était l'état d'esprit de cette Mairie, de faire en sorte que ceux qui le souhaitent puissent trouver des conditions pour organiser ce débat et pour ce qui nous concerne, de maintenir nos modes de consultation habituels qui ont fait leur preuve, qui expliquent peut-être aussi en partie pourquoi à Paris, la distance démocratique est moins importante que ressentie de façon moins importante peut-être que dans tout autre lieu. Sur un certain nombre de thématiques, nous serons nous-mêmes à l'initiative, mais avec nos méthodologies, nos moyens, nos sujets. La question du pouvoir d'achat de la famille notamment dans le 18^{ème} est un sujet central, donc nous travaillons à faire en sorte de trouver le cadre pour que puissent s'exprimer ici ces conditions.

Le débat qu'on commence à avoir autour de cette table en est la démonstration. Je suis d'accord sur le fond à propos des choses qui ont été dites. Mais on peut l'avoir au Conseil d'arrondissement, ce n'est pas la peine de convoquer les citoyens pour se dire entre nous ce qu'on se dit déjà tous qui avons la parole. La parole on l'a, on a cette habitude. On a atteint un équilibre utile. Donc, je vais réouvrir les demandes de parole parce que je ne veux pas que certains se sentent frustrés. Mais encore une fois, n'allons pas sur le fond, restons sur l'organisation.

Loïc LORENZINI : Je m'exprimerais sur ce qui est écrit dans ce vœu et pas sur le fond. Le groupe écologiste est bien sûr très attentif et vigilant aux débats, d'ailleurs l'écologie politique l'a exprimé depuis plusieurs semaines maintenant, il faut prendre part à ces débats, c'est une évidence.

Seulement, sous cette forme, nous ne voterons pas le vœu s'il était maintenu parce qu'il est finalement trop dirigiste. Effectivement, je veux dire complexe à mettre en place d'un point de vue logistique quand on connaît l'activité de concertation, de réunion d'information qu'organise régulièrement la Mairie du 18^{ème}. Nous sommes favorables à ce que la Mairie mette en place les dispositions et les moyens du débat ; il y a un cahier d'expression, qu'on renforce plus la communication là-dessus. Je suis rentré en mairie ce soir, une seule information disant que ce cahier existait. Si on pouvait en faire plus la publicité, qu'on puisse mettre à disposition des associations une salle si nécessaire, si cela rentre bien dans le planning de charge de travail des personnels mairie.

Par rapport à ce qui était présenté par la Ville de Paris, serait-il possible de rentrer en contact avec les volontaires citoyens aux débats dans la mesure où cela pourrait être intéressant que ces débats soient organisés ? Je pense que c'est l'objet, encore faut-il que le calendrier nous le permette. Donc oui aux débats, mais pas sous n'importe quelle condition et pas comme il nous a été présenté dans ce vœu.

Félix BEPPO : Nous ne rentrons pas dans le fond mais j'entends bien un certain nombre de choses qui me font réagir. Dans les propos de M. DAVIAUD, je pense que ce n'était pas son intention, mais opposer débat national et débat local, personne ne reproche à la Mairie du 18^{ème} de ne pas savoir organiser le débat et de ne pas savoir l'organiser sur plusieurs sujets. Ce n'est pas parce qu'on fait des débats locaux que lorsque l'occasion est présentée d'un débat national, on ne puisse pas jouer le jeu dans le 18^{ème} arrondissement. En tout cas, là-dessus, nous devrions être clairs entre nous.

Deuxième chose, j'ai entendu qu'il était interdit de manifester en France. Là, je voudrais comprendre un peu parce que, depuis le mois de novembre tous les weekends, le pays est bloqué. Il faut faire attention à ce qu'on dit. En l'occurrence, des gens manifestent et c'est bien pour cela que nous constatons depuis plus de deux mois que le pays est bloqué. C'est de la responsabilité du président de la République qui l'a parfaitement prise, face à cette situation de blocage, de proposer un grand débat national. Cela n'intéressera pas ceux qui ne veulent pas débattre et qui veulent imposer la loi de la rue à celle du fonctionnement des institutions de ce pays.

La question est claire pour les élus que nous sommes, allons-nous continuer à considérer que la légitimité d'un pays doit être remise en question par le fonctionnement de la rue qui ne veut débattre avec personne, sur aucun sujet, qui veut imposer des sujets à la nation toute entière ? Ce n'est pas une caricature, c'est tous les weekends.

J'ai entendu que le président de la République n'a pas de courage. Franchement, je suis désolé, ce qui s'est passé depuis le début de la semaine dernière montre à quel point le courage ne lui fait pas défaut ; à la fois pour affirmer une ligne politique, celle que les Français ont voulue ; défendre une ligne politique et après, s'impliquer dans un débat national qu'il a proposé aux Français. Libre à chacun de ne pas saisir cette occasion. Mais n'allons pas dire après que l'occasion n'a pas été donnée aux Français de parler et de s'exprimer. En l'occurrence, je me félicite et le groupe DPE participera au débat comme il se doit, parce que le pays est bloqué et il faut en sortir. Je vous remercie.

Catherine BELEM : Je remercie M. ROLLAND et M. BRIANT pour ce qui a été dit. En grande partie, je suis tout à fait d'accord.

Je pense que nous devons nous emparer de ces débats-conférences. Nous devons être présents et poser les vraies questions à l'intérieur de ces débats. Et pas seulement les questions qui sont dans ce vœu. Parce que les vraies questions, elles n'y sont pas ou si elles y sont, elles ont été totalement... concernant par exemple les services publics, je serais très mal à l'aise à votre place de poser ce genre de question, service public alors qu'on en

détruit à longueur de journée dans tout le pays. C'est quand même un vrai problème en ce qui nous concerne.

Il faut nous en emparer, être présents et poser les vraies questions et ne pas laisser à En Marche le seul moyen de parler dans ce débat.

Daniel VAILLANT : Je n'avais a priori pas l'intention d'intervenir mais la manière dont nous tournons en rond à la base d'un vœu. Personne n'a jamais fui le débat dans ce pays ; personne n'a le droit de confisquer le débat. On doit pouvoir s'organiser sur un débat démocratique, représentatif notamment. Je vous rappelle qu'on est un Conseil d'arrondissement, qui a un Conseil de Paris, un exécutif parisien et un préfet. C'est ce que tout le monde a oublié, notamment depuis peut-être qu'on a supprimé le Conseil général.

Il y a deux préfets à Paris : le préfet de police et le préfet qui gère la région Ile-de-France avec le secrétariat général parisien. Que chacun prenne ses responsabilités. Le Maire a dit sa disponibilité et M. DAVIAUD l'a redit, pour faciliter l'expression la plus démocratique et diversifiée possible des citoyens. Le peuple, c'est quoi ? Qui veut confisquer le peuple ? Il y a les élections. Je le dis clairement, je considère que le président de la République, il est légitime. Vous avez tous voté pour lui au deuxième tour parce qu'on ne voulait pas d'une autre, c'est cela la vérité. Après, il faut relativiser la portée politique de cette légitimation démocratique. Je vais voter MACRON, pas pour la suppression de l'ISF, je suis contre. Je rappelle à ceux d'ailleurs qui insistent sur le sujet : qui a remis l'ISF ? François MITTERRAND, à deux reprises, après que Jacques CHIRAC l'ait supprimé avec Edouard BALLADUR entre 86 et 88 ; la gauche l'a remis avec MITTERRAND. Donc, je suis pour l'ISF, il peut être revisité.

Les citoyens dans leur diversité pourront s'exprimer. Puis si le débat n'aboutit comme on voudrait qu'il aboutisse, on fera décider éventuellement par le gouvernement, il y aura toujours des élections dans ce pays. A priori, le peuple ce sont les citoyens, ce sont des électeurs. Pas une partie du peuple que chacun revendique, à l'extrême droite, à l'extrême gauche. Ce n'est pas ma vision des choses.

Donc, j'approuve ce qu'a dit le Maire, ce qu'a dit M. DAVIAUD. Il y a une maison des associations, c'est la première qui a été installée dans Paris. J'imagine qu'il faut avoir une position respectueuse, avec des critères. On peut organiser des débats. La Mairie a toujours été réservée sur les débats politiques, revendiqués par les partis politiques et là, on n'avait pas de parti politique. Si, il y en a, mais nous reconnaissons qu'il ne faut pas privilégier tel ou tel. Il faut veiller à ce que les choses puissent s'organiser démocratiquement dans la transparence et sans aucune violence.

Les policiers qui sont blessés, tout le monde s'en fout.

Intervention hors micro

Daniel VAILLANT : Mme BELEM, vous avez pu vous exprimer longuement, vous pouvez aussi accepter d'écouter plus brièvement. Je dis ce que je pense. Les violences d'où qu'elles viennent doivent être condamnées. Il n'y a pas les bonnes violences d'un côté et les mauvaises violences de l'autre.

Applaudissements

Daniel VAILLANT : Je pense que les officiers dans ce pays, ils sont plus présentables que dans d'autres pays. Si vous voulez des exemples, je peux en donner et tout le monde sera servi. Excusez-moi, mais une police républicaine qui réagit en fonction des règlements qui sont les siens, je condamne toutes les violences, y compris qui font qu'il y ait des blessés

chez les manifestants. Mais quand je vois d'équipes, parce que ce n'est même pas des citoyens, on voit des gens qui jettent des boules de pétanque ou des poches d'acide sur les policiers, je dis que ce sont des voyous, des casseurs et qui méritent... là, ils ont été protégés quand même par la police, parce que vous n'avez pas eu de morts ; les morts ont eu lieu sur des ronds-points par les accidents automobile.

Donc, je voudrais qu'on garde un peu d'équilibre et un peu de sagesse parce que sinon, nous ne savons pas comment les choses peuvent évoluer. Si chacun devait instrumentaliser...

Brouhaha

Daniel VAILLANT : Il faut savoir sortir d'une crise, c'est vrai. Je pense que le gouvernement a mal géré la revendication populaire sur la fiscalité notamment, sur les taxes pétrolières et tout cela. Je pense qu'il a mal appréhendé. C'est un manque de politique, il faut le savoir. Il faut faire beaucoup, il faut boulinguer dans les partis politiques, pour avoir le cuir assez tanné pour affronter les difficultés. Sinon, on passe à côté.

Voilà ce que je voulais dire en réhabilitant ainsi l'ancien monde au détriment d'un nouveau monde qui n'existe pas.

Rires

Didier GUILLOT : C'est bien parce que M. VAILLANT vient de dire une bonne partie de ce que je voulais dire sur la question de la violence. Je rappelle aussi au-delà ce qu'on vient de dire que cela a été souligné par le préfet de police, devant les représentants du Conseil de Paris, au Conseil de Paris, que ce que nous venons de vivre à Paris, c'est un niveau de violence qui n'aurait jamais existé dans cette ville, d'abord sur les personnes et d'ailleurs, des blessés graves... Un exemple très concret, un blessé très grave qui est d'ailleurs dans un sale état, celui qui est passé sous les grilles qu'il arrachait lui-même.

Je regrette comme tout le monde mais le niveau de violence auquel nous assistons samedi après samedi est absolument intolérable, inadmissible. Je ne comprends pas comment des élus peuvent aujourd'hui passer à côté de cela. Je ne vois pas comment des élus ne doivent pas d'abord condamner ces violences avant de condamner les petites bavures qu'il y ait pu avoir et que nous avons tous regrettées évidemment.

J'ai croisés samedi au rond-point de La Chapelle 30 gilets jaunes avec des pancartes, à l'échelle d'arrondissement, ce n'est pas exactement ce qu'on appelle engouement social. Il y en a eu des mouvements sociaux en France, mais je ne vais pas démontrer à quel point celui-là est un peu décalé.

Je ne reviens pas sur le fond mais je constate ce soir, ce qui est assez paradoxal, que la représentante de France insoumise nous dit : il n'est pas question qu'il y ait de débat ici, mais c'est la seule qui intervienne dans le débat pour nous dire ce qu'elle pense du débat et en donner point par point les éléments majeurs. Le débat doit avoir lieu jusqu'au 15 mars mais on n'a pas à dire « le débat ne doit pas avoir lieu ». Excusez-moi, c'est quand même une conception démocratique quelque peu étrange. Mais enfin, plus rien ne m'étonne en termes de démocratie de la part de la France insoumise.

Pour ce qui est du reste, à l'inverse si la Mairie ne veut pas faire, nous En Marche, on fera. Mais ce n'est pas à En Marche de faire, c'est effectivement à la Mairie. C'est le cadre du débat mené dans toutes les mairies de France. Tous peuvent prendre des initiatives et j'espère que dans le 18^{ème}, des citoyens en prendront. Mais je dis, les élus que nous sommes, y compris sans doute les parlementaires parce qu'il y a des parlementaires de la

République En Marche, s'il n'y a aucune initiative qui sera prise, nous en prendrons. De ce que vient de dire Mme BELEM, ce ne seraient que eux, que ce ne soit que En Marche qui prenne ces initiatives et pas effectivement dans le cadre du débat démocratique

Par rapport à ce que vient de dire M. DAVIAUD, je salue l'intervention, tout ce qui a été proposé à la Mairie de Paris au niveau parisien. Justement, les réponses que nous donne M. DAVIAUD ne concernent que l'échelon parisien. L'objet de ce vœu, c'était de faire en sorte que, au-delà de l'échelon parisien, on puisse avoir des initiatives qui soient décentralisées à l'échelon des mairies et même pas seulement ici mais décentralisées dans notre Arrondissement. Donc, je maintiens ce vœu parce que pour moi, la Mairie doit pouvoir faire des choses et prendre des initiatives.

Fadila MEHAL : D'abord, je voudrais apporter un vif remerciement à M. VAILLANT de ce discours de vérité, de sagesse et surtout d'équilibre. C'est vrai, parce que nous sommes dans une période presque historique finalement. Notre pays est en pleine discorde, en pleine rupture. La façon dont nous allons surmonter cette crise sera décisive. Chacun l'a dit, la colère gronde. Personne ne le nie et ce n'est pas en 18 mois de gouvernement, un gouvernement qui a voulu réformer, qui a voulu travailler avec pragmatisme, il a essayé de le faire sans idéologie. C'est vrai, il n'est pas allé assez vite, peut-être pas allé dans la bonne direction, toujours. Mais comment faire plaisir à tout le monde, comment répondre à toutes les sollicitations dont il a été assailli quand il y a eu 40 ans d'inaction de gouvernements successifs.

Aujourd'hui, tout cela est derrière nous. Nous devons transformer et c'est important.

Je pense que les sourires ne sont pas de mise parce qu'il faut transformer cette colère en solution. C'est vraiment de notre cohésion sociale dont il s'agit.

Je voulais répondre à notre collègue qui s'inquiétait de la prise de parole du mouvement et notamment du mouvement En Marche. Je la rassure, notre rôle, en tout cas tel que nous le concevons, tel que nous voulons le faire vivre aujourd'hui, ce n'est pas de parler et de dire notre vérité. Nous l'avons assez dite, nous sommes des élus. Ce que nous devons faire, c'est accompagner la parole de ces populations. Vous parlez de ceux qui portent des gilets jaunes, il y en a beaucoup qui se taisent, qui sont silencieux, qui ne disent rien, même s'ils sont une forme d'amnésie par ces gilets jaunes.

Eric LEJOINDRE : Je propose qu'on en revienne au sujet.

Fadila MEHAL : Je termine. Tout simplement pour rassurer, il me semble que le rôle de ces élus, c'est d'accompagner cette parole, de la rendre intelligible et surtout de faire en sorte que de cette parole jaillissent des mesures. C'est le souhait que nous faisons aussi.

Eric LEJOINDRE : Je suis assez heureux de constater que finalement, il n'y a pas de nouveau monde ni de vieux monde, on fait tous de la politique un peu de la même façon et qu'il n'y a pas tant de choses que ça qui ait changé et ce n'est peut-être pas plus mal.

J'ai eu la chance de faire un débat il y a un an avec un député de la République en marche, candidat des Républicains, qui avait été battu, un ancien conseiller de com d'un président de la République et on se demandait où en était ce vieux monde depuis un an. Finalement, notre modèle démocratique ne fonctionne pas si mal que cela. Notamment, le rôle des partis politiques, je suis le seul à parler de partis, tout le monde s'est lancé tout de suite, la place d'En Marche... Finalement, la structuration du débat politique, si on veut qu'elle fonctionne, peut-être la faire aussi avec des outils ayant fait leur preuve depuis un certain nombre de siècles parce que, l'organisation de la parole, le fait qu'il puisse avoir de la délibération

politique dans un cadre et qui porte ensuite des revendications collectives, finalement c'est peut-être relativement moderne aussi.

De ce que j'ai compris des différentes interventions, que ce soit au plus haut sommet de l'Etat où beaucoup se sont exprimés, l'objectif fixé n'est pas qu'il y ait un débat entre partis, mais qu'il y ait un espace de discussion citoyenne. Peut-être que si on inspectait un peu plus les vieux partis, si on avait un discours plus positif sur les partis, le lieu de ce débat existera encore. Je suis dans un parti politique depuis un certain temps. C'était justement pour avoir un lieu pour organiser le débat et ensuite pour proposer aux citoyens peut-être moins engagés des alternatives.

La situation d'aujourd'hui, il n'y a pas d'alternative, tout a été détruit, pour beaucoup à cause des partis qui se sont très largement autodétruits aussi. La réalité est là. Ce qu'il faut recréer, c'est un espace démocratique où on discute et quand on discute, on organise les choses et pour organiser les choses, il faut des structures. Ce n'est pas totalement pour rien que sans doute, l'homme qui détestait le plus les partis politiques de France, le Général de Gaulle a accepté que M. DEBRE fasse inscrire le parti politique dans la constitution. Dans l'article 5 de la constitution de la V^{ème} République voulue par le Général de Gaulle, le plus antiparti des antipartis, on dit que les partis politiques contribuent à l'exercice de la démocratie, ce n'est sans doute pas totalement faux.

Peut-être que pour le futur, il y a cette forme de classicisme démocratique qu'il faut retourner, évidemment pas sous des formes anciennes, mais en considérant qu'il faut avoir des débats politiques dans les strates de la société, des strates sociologiques et des strates idéologiques. Il y a toujours différents chemins possibles pour situer la démocratie. Il faut que ces chemins s'incarnent et s'organisent.

En attendant, ce n'est pas le sujet, le sujet c'est de prendre en compte le débat dans l'espace politique tel qu'il existe aujourd'hui en France, qui a été complètement déstructuré. On pourra en convenir les uns et les autres sur les causes de cette déstructuration de la vie démocratique française. Le résultat, on le connaît : les gilets jaunes d'un côté, les partis tétanisés de l'autre, les anciens partis qu'on croit avoir disparu. C'est la réalité du débat démocratique aujourd'hui et c'est pour cela qu'il fonctionne si mal puisqu'il n'y a plus rien pour l'encadrer, il n'y a plus rien pour l'organiser. Quand rien ne réorganise rien, c'est le désordre et c'est là où nous en sommes.

Le rôle des collectivités locales, il est de s'inscrire dans une démarche. Ce n'est pas de prendre n'importe quoi, c'est une démarche. Le cadre a été intelligemment fixé par la Ville de Paris et nous allons le suivre. Si la Mairie d'arrondissement peut être utile, elle le sera, certainement le débat dans les formes définies. Voilà pourquoi je ne vous invite pas à voter le vœu du DPE parce qu'il est trop rigide. Je crois au contraire qu'il faut sortir de cette rigidité. Mais je vous appelle dans une réflexion future, avant une réflexion sur cet espace démocratique, sur l'espace de la démocratie.

40. V18201906 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe LR-CI relatif à l'installation de « chapotelets »

Christian HONORE : Le vœu que je proposerais est relatif à l'installation de chapotelets.

La végétalisation des rues participe à l'amélioration du cadre de vie. Paris est singulièrement dépourvue d'un espace vert ; Paris est l'une des villes les plus denses du monde. Les efforts prodigués par la Ville de Paris pour végétaliser les rues peuvent et doivent être amplifiés. Les initiatives des commerçants et des habitants pour améliorer leur cadre de vie doivent être encouragées, en particulier lorsqu'il s'agit de végétaliser des rues.

Il existe un procédé dit de chapotelet qui consiste à poser des pots de fleurs sur les potelets dans certaines rues de Paris.

Or, les commerçants de la rue d'Orsel ont le projet d'installer à leurs frais des pots de fleurs sur les poteaux de leur rue sur le principe intitulé chapotelets. Cette initiative contribuera à embellir utilement et à végétaliser cette rue.

Malgré leurs demandes répétées, le projet ne peut aboutir faute d'autorisation alors que d'autres rues du 18^{ème} arrondissement bénéficient de ce dispositif. C'est la raison pour laquelle nous demandons d'autoriser les commerçants de la rue d'Orsel à installer des chapotelets dans leur rue, d'encourager les initiatives des commerçants à végétaliser les rues sur le modèle des chapotelets ou autres projets d'embellissement végétal et enfin, de généraliser ce dispositif en s'appuyant sur les conseils de quartier afin de répertorier les rues où ils peuvent être installés.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. DURAND, mon adjoint aux Espaces verts et à la Nature en ville, parce que nous avons décidé en début de mandature de nous intéresser à la question de la végétalisation de l'espace public encore plus qu'avant, de vous répondre.

Philippe DURAND : Il y a deux points dans ce vœu qui nous posent question.

D'abord, les demandes répétées des commerçants de la rue d'Orsel, je ne sais pas à qui elles étaient adressées. Personnellement, je n'ai eu aucune demande. A la Mairie de Paris, il y a eu un courrier de M. BOURNAZEL a Olga POLSKI, mais pas de demande de végétaliser quoi que ce soit.

Sur la rue d'Orsel, il y a eu trois demandes de permis de végétaliser. La première, en mars 2016 qui était hors champ d'application parce que c'était pour une cour intérieure. La deuxième, en mai 2017, un restaurateur demandait à planter des glycines de chaque côté du restaurant. Comme il était impossible de débiter à cet endroit, il lui a été proposé d'installer des pots à la place. Le demandeur n'a pas répondu, donc cela a été classé sans suite. La troisième, en juin 2018, demande de permis de végétaliser d'une agence immobilière, qui concernait effectivement des potelets mais faisant référence non pas à de chapotelets, parce qu'on va reparler de chapotelets après, mais c'est une marque particulière, la société Nature **Porlo** qui commercialise elle aussi un modèle de végétalisation de potelets. Pour cette demande, la DEV a indiqué au demandeur que le trottoir n'était pas assez large parce qu'il faut une surface de 1m60 pour laisser les personnes à mobilité réduite de pouvoir passer et qu'au 56 de la rue d'Orsel, il y avait une école. Ainsi, il était concerné par Vigipirate. La DEV lui a donc écrit de déplacer son projet plus loin. Le demandeur n'a pas répondu et le dossier a été classé sans suite.

Pour revenir à la rue d'Orsel proprement dite, elle fait 545 m, donc on devrait aussi préciser à quel endroit de la rue ces commerçants veulent végétaliser des potelets.

J'en profite pour vous informer qu'avant de s'appeler la rue d'Orsel, elle s'appelait rue des Acacias, ce qui donne une origine sylvestre à la rue.

Concernant les chapotelets, c'est une marque déposée par Stéphane CATELAS, qui tient un restaurant rue Léon et qui commercialise les chapotelets à 243 euros l'unité. Donc, je ne sais pas, quand vous dites chapotelets si vous faites référence à cette marque-là ou si c'est le fait de végétaliser les potelets.

Ainsi, globalement, je vous invite à revenir vers les commerçants afin de leur proposer de prendre contact avec moi pour examiner les possibilités, l'endroit etc.

Sur la généralisation du dispositif, je suis pour la diversité pour une bonne part, je ne veux mettre des potelets végétalisés partout, je suis plus, pas pour l'uniformité mais la diversité et je laisse libres les conseils de quartier de leur choix.

Enfin, la Ville de Paris ni la Mairie du 18^{ème} n'est promoteur de M. CHAPOTELET.

Eric LEJOINDRE : Oui, nous sommes pour la végétalisation, mais nous sommes aussi pour le fait de l'organiser. Donc, il convient de faire les demandes aux autorités compétentes mais aussi les commerçants. Je suis allé dîner avec mes amis récemment, ils ne m'ont pas du tout parlé de ce projet, ce n'est peut-être pas encore né mais, surtout qu'ils se retournent avec demande d'un permis de végétaliser, on verra avec beaucoup d'intérêts et d'attention. Donc, le vœu pourrait être retiré si vous l'acceptez.

Christian HONORE : Vous n'avez pas lu le vœu parce qu'on vous dit, c'est écrit, que les commerçants prennent à leur charge.

Deuxièmement, il est écrit sur le principe, est-ce que les commerçants peuvent utiliser cette société ou une autre, c'est leur problème. Le principe du vœu, en effet, ils ont fait une demande par mail, cela leur a été refusé en disant que la rue a été étroite. Ce sont des commerçants qui se sont réunis en association et ils constatent que d'autres rues bénéficient de ce principe, on l'appelle comme on veut. En tout cas, vous parlez d'un autre argument, excusez-moi de vous le dire. Il suffit d'aller voir un commerçant, il va vous le dire. C'est simple. La question de savoir si vous le permettez ou pas.

Mais la façon dont monsieur notre collègue parlait, lui s'octroie le droit de vouloir ou ne pas vouloir, cela ne m'intéresse pas, cela m'intéresse.

Eric LEJOINDRE : Nous avons compris que le vœu était maintenu.

Christian HONORE : Le vœu est maintenu et si vous voulez avoir cette honnêteté intellectuelle, monsieur l'élu, vous allez voir les commerçants et vous discutez avec eux. En tout cas, ils ont fait des demandes structurées, ce ne sont pas des gens insensés et je vous le répète, vous avez employé deux arguments qui sont limites puisque les commerçants souhaitent prendre à leur charge la végétalisation.

Eric LEJOINDRE : J'espère que les débats citoyens qui seront organisés seront sur la base d'une bonne foi et d'une vraie écoute parce que j'ai bien le sentiment, M. HONORE que vous n'avez pas vraiment écouté ce qu'a dit M. DURAND. Non seulement, vous n'avez pas écouté ce qu'a répondu M. DURAND, mais en plus, vous ne prenez même pas en compte la réalité de la politique que nous menons depuis un certain nombre d'années ici dans le 18^{ème}. Parce que si vous preniez en compte la réalité de ce que nous faisons, si vous regardiez le nombre très important de points de végétalisation que nous avons, non seulement autorisés mais encore financés sur l'état spécial, vous sauriez qu'évidemment, il n'est pas question pour nous de réduire tant si peu que ce soit les volontés des uns et des autres de végétaliser, pour peu que cela rentre dans un cadre que nous avons défini parce que les cadres comptent.

C'est un peu absurde d'imaginer que nous serions défavorables à des initiatives privées de végétalisation que nous promovons depuis cinq ans, plus encore, et pour lesquelles la Ville de Paris a défini une structuration spécifique ; nous sommes les premiers à avoir fait le permis de végétaliser et sans doute les seuls en France. Donc excusez-moi, je veux bien toute la mauvaise foi du monde mais la réponse que vous venez de faire est totalement absurde par rapport à la réalité de ce que nous faisons. La réponse de M. DURAND est très claire : il y a des cadres par lesquels il faut que les demandes transitent, sinon nous les perdons et les associations de commerçants savent – ne vous inquiétez pas – nous joindre.

La réponse qui vous a été faite est très simple, sur le principe, nous sommes pour, bien sûr qu'avant d'être pour sur la réalité, il faut que nous sachions exactement de quoi il s'agit. Tout le monde a nos adresses diverses et variées : la mienne, celle de M. DURAND, celle de tout le monde. Donc si ce projet continue, évidemment, nous sommes prêts à le soutenir.

Par ailleurs, dans le vœu que j'ai lu, il était aussi question des conseils de quartier. Donc, des sources de financement qui ne sont pas exactement celles que vous avez indiquées.

Philippe DURAND : M. HONORE, j'ai très bien lu que les commerçants voulaient financer. Seulement, vous utilisez le mot « Chapotelet ». Chapotelet est une marque déposée par un monsieur. La Ville comme la Mairie du 18^{ème} ne doivent pas faire la publicité pour ce monsieur, de ce marché.

Deuxièmement, vous dites qu'il a envoyé un mail, je ne sais pas à qui il a envoyé le mail, je n'ai rien reçu. Le cabinet de **Mme CONTESSE** n'a rien reçu non plus. Il y a eu simplement trois demandes de permis de végétaliser sur les lieux que je vous ai indiqués. Voilà tout ce que j'en sais.

La rue d'Orsel fait 545 m, donc je ne sais pas où et effectivement, il y a des endroits très petits où il n'est pas possible de végétaliser des potelets.

Eric LEJOINDRE : Je vais soumettre ce vœu, non pas de végétaliser puisque nous sommes pour la végétalisation, mais dans les conditions prescrites : il n'est pas adopté.